

ktuell

OGBL
Fête du travail
des cultures
et du dialogue
Centre Culturel de Rencontre
Abbaye de Neumünster
Luxembourg/Grund

■ Oui au pouvoir de dire Non



Le service

INFORMATION, CONSEIL et ASSISTANCE

No de téléphone unique: **(00352) 2 6543 777** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00

Permanences spéciales droit social français

Vendredi: 14h00 - 17h00

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville
Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)
Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean
Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück
Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:
de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher



Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 27494-222

OGB-L

info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Oui au pouvoir de dire Non

Dossiers nationaux 6

- Es muss Schluss sein mit der Verschlechterung der Kaufkraft!
- Manifestation contre la réforme du régime d'assurance pension
- OGBL stellt Kaufkraftverlust-Rechner online
- Lettre ouverte à Monsieur E. W. Contzen, président de l'ABBL

Du nouveau dans les entreprises 19

Santé, Service sociaux et éducatifs, Aviation civile, Bâtiment, Chimie, SEW, Services et Energie, Banques et Assurances, Transformation sur métaux, Nettoyage

1er mai Fête du travail I-VIII**Départements** 28

- Jugendabteilung sucht Gespräch mit dem Beschäftigungsminister
- Grenzgänger/Frontaliers: Bourses d'études
- OGBL Sprechstunden im DGB-Gewerkschaftshaus in Trier
- Frontaliers français et belges

Europe 34

La CES adopte une déclaration sur la Grèce

Formation Syndicale de l'OGBL 36**Chambre des salariés** 38**Divers** 43

- Assemblées générales des sections OGBL

PENSIOUNSREFORM



DËI JONK SOLLE MËI LAANG SCHAFFEN. PROBLEM ASS: WANN DËI JONG NET MËI JONK SINN, SINN SE DEM PATRON SCHNELL ZE AL.



NO EISE BANKEN, DER CARGOLUX ... VIRWAT NET EIS PENSIONEN?

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz
Photo couverture: Isabella Finzi

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär

„Oui au pouvoir de dire Non“

„Oui au pouvoir de dire Non“ heißt es im Werbespot des OGBL, der momentan in den Kinos läuft. Nur ein Werbeslogan? Mitnichten. Es ist die legitime Pflicht des OGBL sich politischen Reformen zu widersetzen, die seinen 65.000 Mitgliedern den sozialen Rückschritt bringen. Und es ist die Aufgabe der Gewerkschaft den aggressiven Kurs, den das Patronat gegen die Löhne, die Arbeitsbedingungen und die soziale Sicherheit der arbeitenden Menschen eingeschlagen hat, mit aller Konsequenz zu bekämpfen.

Der OGBL hat stets dem Mittel des Sozialdialogs den absoluten Vorrang gegeben. Doch für den Sozialdialog muss eine wichtige Vorbedingung erfüllt sein: es muss eine gemeinsame Diskussionsgrundlage zwischen den einzelnen Seiten geben!

Staatsminister Jean-Claude Juncker liegt falsch, wenn er glaubt, dass der OGBL sein „Dialogverständnis überdenken müsste“. Er irrt sich an der Adresse. Und zwar gewaltig. E.W. Contzen, Präsident der Bankiervereinigung will den Index liquidieren, die Löhne senken und die Arbeitszeit verlängern. C. Thelen, Wirtschaftssprecher der Handelskammer, (er)findet eine 35%-ige Produktivitätslücke beim Mindestlohn. Wie soll mit diesen Herren ein ernstzunehmender Sozialdialog aussehen? Der Extremismus, den diese Leute bei ihren Forderungen an den Tag legen, zersetzt seit längerem den sozialen Dialog in Luxemburg. Er ist Gift für den sozialen Frieden.

Der Staatsminister behauptet von sich, „noch immer ein Anhänger der Tripartite“ zu sein. Wenn dem so ist, dann obliegt es ihm mit seiner Regierung, den Sozialdialog in Luxemburg wieder zu beleben. Das wird aber so lange eine leere Hoffnung bleiben wie er und seine Regierung den Thesen des Patronats nicht kritischer gegenüber treten! Die Indexmanipulation ist nicht notwendig, sie ist falsch und senkt ab dem Monat März die Kaufkraft der Bevölkerung um Millionen Euro. Dieses Gesetz gehört abgeändert! Die Diskussion über die Subventionierung des Mindestlohns ist nicht nur überflüssig und falsch, sie ist darüber hinaus beleidigend und erniedrigend für 50.000 Mindestlohnverdiener an deren täglichen Arbeitsleistungen es überhaupt nichts zu bemängeln gibt.

Wie steht es mit dem Dialogverständnis der Regierung? Im Dezember scheiterte ihr Versuch den OGBL in den sozialen Rückwärtsgang einzubinden, als der OGBL den von der Regierung angestrebten „nationalen Konsens“ für die Manipulation des automatischen Indexsystems kategorisch ablehnte. Weiß der Teufel was diese normale Entscheidung der Gewerkschaft mit einer Politik des „leeren Stuhls“ zu tun hat!

Die Legitimationskrise, die bestimmte Leute aus Politik

und Medien dem OGBL vorhersagten, findet nicht statt. Die angekündigte Austrittswelle ist ebenfalls ausgeblieben und hat die Form eines Mitgliederanstiegs angenommen. Und die aktive gewerkschaftliche Gegenwehr nimmt zu. Die Proteste gegen den Rentenabbau oder gegen die geplante Schulreform sind gute Beispiele dafür und für die fehlende Diskussionsbereitschaft der Regierung. Letztere kann man so beschreiben: die Form wird eingehalten, Anhörungen und Unterredungen finden statt. Aber inhaltlich bewegt sich überhaupt nichts!

Und das obwohl die Gewerkschaftsseite wie selten zuvor neben kritischen Analysen Alternativen in Hülle und Fülle auf den Tisch legt. In der Rentenfrage liegen Alternativen vor, die die Marschrichtung der Regierung, die einseitig auf Leistungsver schlechterung setzt und besonders die Jugend hart treffen wird, absolut überflüssig machen. Die Regierung muss die gewerkschaftlichen Alternativvorschläge einbeziehen und gleichzeitig die politischen Scharfmacher aus rechtskonservativen und grünen Kreisen, die sich für die antisolidarische Defiskalisierung der Renten und die Absenkung ihrer Beitragsdecke stark machen, in die Ecke stellen.

Die Regierung muss ebenfalls im Kampf für den Erhalt der Arbeitsplätze und der Wirtschaftsaktivitäten in Luxemburg neue Akzente setzen.

Bei der Luftfrachtgesellschaft Cargolux hat die Regierung die Übernahme und die Verstaatlichung der Cargolux durch den Katar zu verhindern. Sollte eine Kapitalerhöhung notwendig werden, dann muss ein luxemburgischer Staatsanteil dem katarischen Staatsanteil vorgezogen werden. Oder wollen wir für die Cargolux, die Luxair und die Flughafenaktivitäten eine Entwicklung auslösen, die wir bereits in der Stahlindustrie erleben?

Die Schließung der Stahlstandorte Schifflingen und Rodange darf nicht passieren. 600 industrielle Arbeitsplätze stehen auf dem Spiel. ArcelorMittal muss unverzüglich verbindliche Investitionspläne und Finanzierungs-garantien für den Erhalt und die Modernisierung aller luxemburgischen Stahlstandorte auf den Tisch legen. An Geld scheint es ArcelorMittal ja nicht zu fehlen. Neben satten Dividenden sind 2011 die Bonuszahlungen an die Konzernleitung stark erhöht worden. Um skandalöse 138%! Für Lakshmi Mittal sind es 199%! Zu den Empfängern der Bonusmillionen gehört auch Michel Würth, der als Präsident der luxemburgischen Patronatsorganisation UEL und als Präsident der Handelskammer die Abschaffung des Index und die drastische Senkung unserer Löhne fordert.

André Roeltgen
Secrétaire général

«Oui au pouvoir de dire Non»

«Oui au pouvoir de dire Non» tel est le slogan du spot publicitaire de l'OGBL projeté actuellement dans les salles de cinéma. N'est-ce qu'un simple spot publicitaire? Aucunement. Il est du devoir légitime de l'OGBL de s'opposer aux réformes entraînant la régression sociale pour ses 65 000 membres. Et il est du devoir du syndicat de combattre avec fermeté la voie agressive que le patronat emprunte actuellement contre les salaires, les conditions de travail et la sécurité sociale des salariés.

L'OGBL a toujours donné priorité au dialogue social. Mais afin que le dialogue social fonctionne, une condition essentielle doit être remplie: il doit y avoir une base de discussion commune pour les parties négociantes!

Le Premier ministre fait fausse route s'il pense que c'est à l'OGBL de reconsidérer sa «façon de voir le dialogue social». Il se trompe d'adresse. Et pour de bon. E.W. Contzen, président de l'Association luxembourgeoise des banques et banquiers, veut liquider l'index, réduire les salaires et augmenter le temps de travail. C. Thelen, porte-parole économique de la Chambre de commerce, trouve, ou invente plutôt, une lacune de productivité de 35% en ce qui concerne le salaire minimum. A quoi un dialogue social digne de ce nom ressemblerait-il avec ces Messieurs? L'extrémisme dont font preuve ces personnes dans leurs revendications corrompt depuis un certain temps déjà le dialogue social au Luxembourg. Cet extrémisme est du poison pour la paix sociale.

Le Premier ministre prétend être «toujours un partisan de la tripartite». S'il en est ainsi, il incombe au gouvernement de ranimer le dialogue social au Luxembourg. Ce qui restera pourtant un espoir vain aussi longtemps que M. J.-C. Juncker et son gouvernement ne se montreront pas plus critiques envers les thèses patronales. La manipulation de l'index n'est pas nécessaire, elle est fautive et baisse à partir du mois de mars le pouvoir d'achat de la population de millions d'euros. Cette loi doit être révisée! La discussion sur le subventionnement du salaire minimum est tout aussi superflue que fautive et est en plus offensante et dévalorisante pour quelque 50 000 salariés touchant le salaire minimum dont le travail journalier ne laisse absolument rien à désirer.

Qu'en est-il de l'interprétation pratique du dialogue social de la part du gouvernement? En décembre, sa tentative d'entraîner l'OGBL dans sa politique de régression a échoué du fait que l'OGBL a refusé catégoriquement le «consensus national» en faveur d'une manipulation du système de l'indexation visée par le gouvernement. Dieu sait pourquoi cette décision tout à fait logique de notre syndicat a été interprétée comme un acte de «politique de la chaise vide»!

La crise de légitimation qui avait été prédite à l'OGBL par

certaines politiques et journalistes ne s'est pas produite. La vague de sorties annoncée n'a pas eu lieu, bien au contraire, le nombre de membres est en progression. Et l'opposition syndicale active s'accroît. Les protestations contre la dégradation des pensions et contre la réforme scolaire en sont des exemples frappants et découlent par ailleurs du manque de volonté du gouvernement de dialoguer. L'approche du gouvernement dans ce domaine est vite résumée: on respecte la forme du dialogue, des consultations et des entretiens ont lieu. Mais en ce qui concerne le fond, les contenus, rien ne bouge!

Et ce bien que le côté syndical présente en plus d'analyses critiques des solutions alternatives en abondance. Sur la question des pensions, des alternatives ont été mises sur la table qui rendent absolument superflues les initiatives du gouvernement axées unilatéralement sur une dégradation des prestations et frappant durement la jeunesse. Le gouvernement doit prendre en compte ces propositions alternatives et mettre dos au mur les provocateurs politiques de la droite conservatrice et des verts qui agissent pour une défiscalisation des pensions et une baisse du plafond cotisable.

Le gouvernement doit aussi mettre un nouvel accent en matière de lutte pour le maintien des emplois et des activités économiques au Luxembourg.

En ce qui concerne la société de fret aérien Cargolux, le gouvernement devrait être tenu à éviter une reprise ainsi qu'une nationalisation par l'Etat du Qatar. Si une augmentation du capital s'imposait, il conviendrait de préférer une participation étatique luxembourgeoise à une augmentation des parts qatariennes. Ou bien voulons-nous mettre en marche une évolution pour Cargolux, Luxair et les activités aéroportuaires similaire à celle que nous connaissons actuellement dans la sidérurgie?

La fermeture des sites sidérurgiques de Schifflange et de Rodange doit être évitée. 600 emplois industriels sont en jeu. ArcelorMittal doit soumettre immédiatement des plans contraignants d'investissement et des garanties financières pour le maintien et la modernisation de tous les sites sidérurgiques luxembourgeois. Car ce n'est pas l'argent qui semble manquer à ArcelorMittal. Non seulement des dividendes salés ont été distribués mais aussi une augmentation des bonis des dirigeants du groupe a été décidée en 2011. Une augmentation de 138%! Un scandale! Pour Lakshmi Mittal il s'agit de 199% d'augmentation! Parmi les bénéficiaires des généreux bonis, il y a aussi Michel Würth qui en tant que président de la fédération patronale luxembourgeoise UEL et de la Chambre de commerce revendique la suppression de l'index et une baisse substantielle de nos salaires.

Comité national

Il faut stopper la dégradation du pouvoir d'achat!

A l'occasion de sa réunion du 28 février 2012, le Comité national a analysé la situation économique et sociale européenne et luxembourgeoise et s'est entre autres penché sur la situation dans plusieurs secteurs économiques comme le bâtiment et l'aviation civile.

Les deux seuls pays de la zone euro qui n'ont pas à craindre une nouvelle récession économique en 2012 sont l'Allemagne et le Luxembourg. La Commission européenne constate au sujet de l'Allemagne que les raisons de sa bonne performance économique en ces temps de crise sont à chercher du côté de la demande intérieure qui est restée élevée. Les consommateurs allemands auraient gardé un haut niveau de pouvoir d'achat grâce à une évolution positive des salaires.

Au Luxembourg, la situation est, dans son ensemble, encore meilleure que la situation allemande, notamment en matière de finances publiques, mais pas une seule journée ne passe sans que les organisations patronales et certains représentants du parti chrétien social (CSV) ne s'attaquent au pouvoir d'achat des salariés, n'attaquent les salaires luxembourgeois. Si effectivement les salaires nets sont plus élevés au Luxembourg que dans les pays limitrophes, le coût des salaires est généralement inférieur car les charges sociales sont nettement plus basses au Luxembourg que dans nos pays voisins.

En plus des faibles charges sociales, les entreprises luxembourgeoises ont obtenu des subventions de la part de l'Etat de plus d'un milliard d'euros depuis 2006. Et elles continuent à réclamer des aides supplémentaires et le Premier ministre voire le ministre des Finances semblent être prêts à les leur accorder sur demande. Dernier cas en date l'idée du subventionnement du salaire minimum. Le patronat, par l'intermédiaire de l'économiste en chef de la Chambre de commerce, a calculé que le salaire minimum luxembourgeois ne valait que 1 080 euros au lieu des 1 800 euros actuels. Il faudrait donc soit le réduire de 40%, soit accorder une subvention aux entreprises qui recruteraient un jeune travailleur au salaire minimum.

Le Comité national de l'OGBL rejette avec la plus grande fermeté ces attaques incessantes sur les salaires, le pouvoir d'achat et la sécurité sociale au Luxembourg.

Car, les mêmes qui demandent la «désindexation» du pays, la réduction des salaires et des prestations voire transferts sociaux, sont par ailleurs opposés à toute augmentation d'impôts ou de cotisations sociales. On ne peut déduire de là qu'une volonté de créer un Etat social à minima. Or, nous savons que sans les transferts sociaux 45% de la population luxembourgeoise seraient menacés de pauvreté. L'OGBL rejette l'idée de mettre en place un système de protection sociale minimaliste. Ceci conduirait inévitablement à une progression importante du taux de pauvreté et à une société marquée par de grandes inégalités.

Comme le vote sur la manipulation du système judiciaire a montré qu'il n'y a plus d'opposition réelle dans ce pays contre la politique de dégradation de tout ce qui a fait du Luxembourg un pays prospère et paisible, le Comité national de l'OGBL a donné le feu vert à l'exécutif de l'OGBL d'organiser la riposte par tous les moyens syndicaux possibles et de mobiliser l'opinion publique contre cette politique.



Nationalvorstand

Es muss Schluss sein mit der Verschlechterung der Kaufkraft!

Anlässlich seiner Sitzung vom 28. Februar 2012 hat der Nationalvorstand des OGBL die wirtschaftliche und soziale Lage Europas und Luxemburgs analysiert und sich unter anderem mit der Situation in verschiedenen Wirtschaftssektoren wie dem Bau und der zivilen Luftfahrt beschäftigt.

Die zwei einzigen Länder der Eurozone, die keine neue Rezession befürchten müssen, sind Deutschland und Luxemburg. Die europäische Kommission stellt bezüglich Deutschland fest, dass die Gründe für die gute Wirtschaftsleistung in diesen Krisenzeiten bei der hochgebliebenen Binnennachfrage zu suchen sind. Die deutschen Verbraucher hätten ihre hohe Kaufkraft dank einer positiven Lohnentwicklung behalten.

In Luxemburg ist die Lage insgesamt noch besser als die deutsche, insbesondere was die öffentlichen Finanzen angeht, und dennoch vergeht kein einziger Tag an dem die Patronatsverbände und einige Vertreter der Christlich-Sozialen Volkspartei (CSV) nicht einen Angriff auf die Kaufkraft der Arbeitnehmer lancieren, nicht die luxemburgischen Löhne ins Visier nehmen. Wenn auch die Nettolöhne in Luxemburg tatsächlich höher als in den angrenzenden Ländern sind, so sind die Lohnkosten

allgemein niedriger, da die Soziallasten in Luxemburg bedeutend tiefer als in den umliegenden Ländern sind.

Nicht nur von niedrigen Soziallasten können die luxemburgischen Unternehmen profitieren, nein zusätzlich haben sie seit 2006 mehr als eine Milliarde Euro an staatlichen Subventionen bekommen. Und sie hören nicht auf weitere Hilfen anzunehmen und sowohl der Staats- als auch der Finanzminister scheinen gewillt ihnen diese wunschgemäß zukommen zu lassen. Die zeitlich gesehen rezenteste Idee ist die Subventionierung des Mindestlohns. Das Patronat hat durch den Chefökonom der Handelskammer ausrechnen lassen, dass der Luxemburger Mindestlohn nur 1.080 Euro wert sei anstatt der aktuellen 1.800. Man müsste ihn demzufolge um 40% verringern oder den Unternehmen, die einen jungen Arbeitnehmer zum Mindestlohn einstellen, einen Zuschuss zukommen lassen.

Der OGBL-Nationalvorstand weist die ununterbrochenen Angriffe auf die Löhne, die Kaufkraft und die Sozialversicherung in Luxemburg auf das Schärfste zurück.

Dieselben nämlich, die die „Desindexierung“ des Landes, die Kürzung der Löhne und Gehälter sowie die Verschlechterung der Sozialleistungen – inklusive der Sozialtransfers – verlangen, widersetzen sich jeglicher Steuer- oder Beitragserhöhung. Man kann daraus nur schließen, dass es darum geht den Sozialstaat auf ein Minimum zurückzuschrumpfen. Wir wissen allerdings, dass ohne die Sozialtransfers 45% der luxemburgischen Bevölkerung von Armut bedroht wäre. Der OGBL lehnt das Bestreben, die soziale Sicherheit auf eine soziale Mindestversorgung zu beschränken, ab. Dies würde unausweichlich zu einer höheren Armutsquote führen und zu einer von großen Ungleichheiten geprägten Gesellschaft.

Weil die Abstimmung über die Indexmanipulierung gezeigt hat, dass es hierzulande keine wirkliche Opposition mehr gegen jene Politik gibt, die alles was Luxemburg zum wohlhabenden und friedlichen Land gemacht hat, zerstören will, hat der Nationalvorstand des OGBL der Exekutive grünes Licht gegeben mit allen möglichen gewerkschaftlichen Mitteln den Widerstand zu organisieren und die öffentliche Meinung gegen diese Politik zu mobilisieren.



Manifestation contre la réforme du régime d'assurance pension

„Et gött Alternativen“



Sur initiative de l'OGBL, un front syndical commun de sept syndicats s'est formé contre le projet de réforme du système des pensions. Les syndicats OGBL, CGFP, LCGB, ALEBA, FGFC, FNCCTTFEL et SYPROLUX, soutenus par l'Amiperas et d'autres organisations de la société civile, ont organisé un premier grand meeting de protestation commun le 19 mars au «Tramsschapp» à Luxembourg-Limpertsberg. Quelque 1 000 représentants syndicaux étaient venus manifester leur mécontentement ainsi que leur soutien aux revendications et propositions des syndicats (voir les propositions de l'OGBL Aktuell n° 2). Les responsables des syndicats ont été écoutés le 22 mars à la commission compétente de la Chambre des députés.

Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, a tenu lors du meeting un discours combatif très applaudi par les manifestants. En voici les moments forts.

Extraits du discours du président, Jean-Claude Reding

«Que tous les syndicats du pays expriment ensemble leur opposition est un signe fort. Car ils représentent tous les salariés, actifs et pensionnés du secteur privé et public. Les syndicats font front commun».

«... quand l'index et maintenant même le salaire minimum sont continuellement remis en question, alors nous savons qu'il n'y va pas d'intérêts catégoriaux, mais de notre modèle social dans son intégralité. Et c'est contre cela que nous nous défendons».

«Avec ce meeting, nous donnons un signe, nous exprimons que nous nous opposons aux dégradations de notre système des pensions (...) Nous nous opposons à ce que les futures générations de pensionnés vivent moins bien que les actuelles, nous ne voyons pas pourquoi les futures générations de pensionnés devraient travailler plus pour au fond obtenir moins, et ceci malgré le progrès technique, malgré la productivité qui augmente continuellement».

«Nous nous opposons à ce que l'ajustement soit peu à peu démantelé. Nous ne comprenons pas pourquoi l'allocation de fin d'année serait liquidée. Nous nous opposons à toute tentative de désindexer les pensions comme le souhaitent le patronat et également certains





politiciens. Nous nous opposons à toute dégradation de notre système des pensions et à ce que les assurances privées puissent en profiter».

«Pour nous le système public des pensions ne doit pas seulement garantir le minimum vital. Au contraire, pour nous les pensions devraient garantir le maintien d'un niveau de vie équivalent à celui de la vie active ... Quand on dégrade les prestations, le risque de pauvreté des personnes âgées augmente. On a vu à quelle vitesse cela peut se passer chez notre pays voisin l'Allemagne».

«Il ne s'agit pas d'une réforme progressiste, mais d'une régression sociale. Quelques soient les arguments qu'on avance pour se justifier ou s'excuser».

«Essayez de travailler à 65 ans encore dans le bâtiment, comme carreleur, comme couvreur, ou comme aide-soignante, comme éducateur ou enseignante, comme agent de police sur le terrain, comme chauffeur de bus, comme vendeuse. Mettez-vous une seule fois à la place de ces personnes et vous verrez qu'il y a beaucoup de points dans cette loi qui ne collent pas. Et surtout, ne vous laissez pas entraîner dans l'argument selon lequel 'personne ne sera forcé de travailler plus longtemps, que l'on laisse le choix!' »

«Où sont les réformes en faveur d'une amélioration des conditions de travail? Où restent les mesures comme le droit au travail partiel et à une pension partielle? Où sont les mesures garantissant aux salariés plus âgés de pouvoir rester dans l'emploi jusqu'à l'âge de la retraite? Une autre réforme est possible. Une réforme qui pérenniserait notre système public et solidaire d'assurance pension et qui donnerait des réponses notamment aux questions d'avenir comme les perspectives professionnelles des jeunes».

«Nous sommes prêts au dialogue, nous avons fait des propositions alternatives. Il n'y a pas de raison d'entériner ce projet maintenant à la va-vite».



«Les pensions font partie de notre rémunération. Il n'y a pas de raison de dégrader notre système des pensions basé sur le principe de la solidarité et de forcer les gens à contracter des assurances privées onéreuses et peu sûres. Nous préférons payer une cotisation plus élevée à notre caisse publique d'assurance pension».



A l'avant plan de cette manifestation, l'OGBL avait déjà organisé toute une série de réunions d'information et de protestation. Une de ces réunions, rassemblant quelque 350 pensionnés des départements des pensionnés de l'OGBL et de la FNCTTFEL, a eu lieu le 7 mars à la Maison du peuple à Esch/Alzette. Là aussi on arriva à la conclusion que le projet de réforme du gouvernement n'était pas acceptable dans sa forme actuelle. On passa en revue les propositions concrètes faites par la Chambre des salariés et on en retint qu'il y avait des alternatives à la détérioration unilatérale des prestations et qu'il fallait également viser à augmenter les recettes de la caisse de pension.

*La résolution adoptée lors de la manifestation de protestation du 7 mars peut être consultée sur www.ogbl.lu sous la rubrique **Départements, Département des Retraités et Pensionnés**.*

Protestmeeting gegen die Reform des Rentenversicherungssystems

„Et gött Alternativen“



Ausdruck zu verleihen (siehe OGBL-Vorschläge in Aktuell Nr. 2). Die Verantwortlichen der Gewerkschaften wurden am 22. März in der zuständigen Kommission der Abgeordnetenversammlung gehört.

OGBL-Präsident Jean-Claude Reding hat am Meeting eine sehr applaudierte kämpferische Rede gehalten. Hier die starken Momente daraus.

Auszüge aus der Rede des OGBL-Präsidenten Jean-Claude Reding

„Dass alle Gewerkschaften des Landes zusammen ihre Gegenwehr ausdrücken ist ein starkes Zeichen. Denn sie vertreten alle Arbeitnehmer, Aktive und Pensionierte, aus dem privaten und öffentlichen Sektor. Die Gewerkschaften haben eine starke Einheitsfront gebildet“.

„... Wenn der Index und jetzt sogar der gesetzliche Mindestlohn ständig in Frage gestellt werden, dann wissen wir, dass es nicht um kategoriale Interessen, sondern um unser Sozialsystem in seiner Gesamtheit geht. Und dagegen wehren wir uns“.

„Mit diesem Meeting geben wir ein Signal, drücken aus, dass wir uns gegen Verschlechterungen unseres Pensionssystems zur Wehr setzen werden (...) Wir wehren uns dagegen, dass es künftigen Generationen von Pensionierten schlechter als den jetzigen gehen soll, wir sehen auch nicht ein, weshalb künftige Generationen länger arbeiten müssen, um im Grunde genommen weniger zu

Auf Initiative des OGBL hat sich eine gemeinsame Gewerkschaftsfront gegen das Gesetzesprojekt zur Reform des Pensionssystems gebildet. Die Gewerkschaften OGBL, CGFP, LCGB, ALEBA, FGFC, FNCTTFEL und SYPROLUX, unterstützt von der Amiperas und anderen Vereinigungen der Zivilgesellschaft, organisierten am 19. März ein großes gemeinsames Protestmeeting im „Tramsschapp“ in Luxemburg-Limpertsberg. Etwa 1.000 Gewerkschaftsvertreter waren gekommen, um Ihre Unzufriedenheit kundzutun und ihrer Unterstützung der Forderungen und Vorschläge der Gewerkschaften





bekommen, und dies trotz des technischen Fortschritts und der kontinuierlich steigenden Produktivität“.

„Wir widersetzen uns einer schleichenden Abschaffung des Rentenajustements. Wir sehen nicht ein weshalb der Jahresendzuschlag geopfert werden soll. Wir wollen auch jeglichen Versuch der Desindexierung der Renten, wie sie von Patronat und auch von einigen Politikern gefordert wird, verhindern. Wir lehnen uns dagegen auf, dass unser Rentensystem ausgehöhlt wird und dass private Zusatzversicherungen davon profitieren“.

„Für uns soll das öffentliche Rentensystem nicht nur die Grundbedürfnisse decken, nein, im Gegenteil, die Renten müssen den Menschen denselben Lebensstandard erlauben wie sie ihn während ihres aktiven Berufslebens kannten (...) Wenn man die Leistungen verschlechtert, steigt das Armutsrisiko bei den älteren Menschen. Und wie schnell es gehen kann, zeigt das Beispiel unserer deutschen Nachbarn“.

„Es ist keine fortschrittliche Reform, sie bedeutet einen sozialen Rückschritt. Ganz gleich welche Argumente man zu ihrer Rechtfertigung oder Entschuldigung aufführt!“

„Versuchen Sie doch einfach mal mit 65 Jahren noch auf dem Bau, als Fliesenleger, als Dachdecker, als Hilfspflegerin oder Lehrerin, als Polizist auf der Straße, als Busfahrer oder als Verkäuferin zu arbeiten. Setzen Sie sich ein einziges Mal an die Stelle dieser Leute, dann sehen Sie, dass bei diesem Gesetz vieles nicht aufgehen kann. Und lassen Sie sich vor allem nicht von dem Argument beeindrucken ‚niemand wird gezwungen länger zu arbeiten, jeder hat die Wahl!‘“

„Wo bleiben die Reformen zur Verbesserung der Arbeitsbedingungen? Wo bleiben Maßnahmen wie das Recht

auf Teilzeitarbeit oder eine Teilzeitrente? Wo bleiben jene Maßnahmen, die es den älteren Arbeitnehmern ermöglichen bis zur Pensionierung in Arbeit zu bleiben. Eine andere Reform ist möglich. Eine Reform, die unser öffentliches und solidarisches Rentensystem absichert und die Antworten auf Zukunftsfragen wie etwa die beruflichen Perspektiven der jungen Menschen geben würde“.

„Wir sind dialogbereit, wir haben alternative Vorschläge gemacht. Es gibt keinen Grund diesen Gesetzesvorschlag nun im Schnellverfahren durchzuboxen.“

„Die Renten sind ein Teil unseres Lohns. Es gibt keine Veranlassung unser auf dem Solidaritätsprinzip basierendes System auszuhöhlen und die Menschen zu zwingen teure und wenig sicherere private Zusatzversicherungen abzuschließen. Wir ziehen es vor, einen etwas höheren Beitrag an unsere öffentliche Rentenkasse zu zahlen“.



Im Vorfeld dieser Protestaktion hatte der OGBL bereits eine ganze Reihe von Aufklärungs- und Protestversammlungen organisiert. Eine dieser Versammlungen, an der an die 350 Mitglieder der Rentnerabteilungen des OGBL und der FNCTTFEL teilnahmen, fand am 7. März in der Maison du Peuple in Esch/Alzette statt. Auch hier kam man zur Schlussfolgerung, dass das Reformprojekt der Regierung so wie es jetzt vorliegt unannehmbar ist. Nach Analyse der konkreten Verbesserungsvorschläge der Arbeitnehmerkammer wurde ersichtlich, dass es Alternativen zum einseitigen Abbau der Leistungen gibt und dass auch die Einnahmenseite der Rentenkasse berücksichtigt werden muss.

Die am Rentnerprotesttreffen verabschiedete Resolution ist auf www.ogbl.lu unter der Rubrik **Abteilungen, Pensioniertenabteilung** einsehbar.

OGBL-déi Lénk

Die Interessen heutiger Lohnempfänger und zukünftiger Rentner verteidigen, Sozialabbau verhindern!

Im Zuge der aktuellen Debatte über die angekündigte Rentenreform kamen am 12. März Vertreter vom OGBL und von déi Lénk zusammen, um ihre jeweiligen Ansichten zum Vorhaben von LSAP-Minister Mars di Bartolomeo auszutauschen.

Beide Seiten sehen diese Reform als einen gesetzlich verankerten, sozialen Rückschritt, den es zu verhindern gelte. Obwohl die Regierung nicht müde werde zu behaupten, dass die Reform notwendig sei, um unsere Renten langfristig abzusichern, handele es sich laut OGBL und déi Lénk um eine Rentenkürzung bei verlängerter Lebensarbeitszeit für zukünftige Generationen.

Sowohl für Menschen mit langen Ausbildungszeiten und anderen Ausfallzeiten, als auch für solche die unter unregelmäßigen Arbeitsbedingungen ihren Beruf ausüben, wird es unmöglich 40, geschweige denn 43 Arbeitsjahre zu erreichen. Der vorprogrammierte jährliche Wertverlust der Renten im Vergleich zu den verdienten Löhnen (jedes Jahr etwas weniger Rentenrechte während 40 Jahren!), sowie die vorgesehene Möglichkeit der Abkoppelung der Renten vom Lohnniveau, wodurch die Renten nicht mehr mit der Wirtschaftsentwicklung mithalten können, bedeute zudem den leisen Tod unseres solidarischen Umverteilungssystems.

Dies seien nur ein paar von den Maßnahmen, die die Altersarmut, die in Luxemburg aufgrund unseres guten Rentensystems bisher nur wenig verbreitet war, zukünftig zu einem ernstem gesellschaftlichen Problem machen werden.

OGBL und déi Lénk bedauern, dass die beiden größten Oppositionsparteien DP und déi Gréng in diesem Reformvorhaben die gleiche neoliberale Sprache wie die Regierungsparteien sprechen und die Interessen heutiger/zukünftiger Lohnempfänger und Rentner mit Füßen treten. Der OGBL erinnert treffenderweise daran, dass auch die ausländischen Mitbürger, ebenso wie die Grenzgänger, die in Luxemburg kein Wahlrecht haben, in gleichem Maß von dieser Reform betroffen seien und nur mit Hilfe der Gewerkschaften Einfluss nehmen könnten. Diese fänden bei der aktuellen Regierung, im Gegensatz zu den Arbeitgeberverbänden, jedoch immer weniger Gehör, was die demokratische Legitimität dieser Reform in Frage stelle.

Abschließend haben sich OGBL und déi Lénk für eine Stärkung der Einnahmenseite ausgesprochen, sollte es langfristig zu Finanzierungsengepässen in der Altersvorsorge kommen. So könnte eine Erhöhung des gesetzlichen Rentenbeitragssatzes ggf. in Erwägung gezogen werden, der seit 35 Jahren unverändert geblieben ist. Zudem werfen beide Organisationen die Frage auf, ob nicht auch gleich Einkommensquellen angezapft werden sollten, die sich im Vergleich zu den Löhnen in letzter Zeit rasant entwickelt haben, wie z.B. durch Erheben von Solidaritätsbeiträgen auf Vermögen und Gewinnen.

Déi Lénk unterstützen den OGBL bei der Forderung, eine reelle Debatte im Land und keinen Durchmarsch im Parlament zu veranstalten, da die Rentenreserve sich sowieso noch während den nächsten 10 Jahren verdoppeln wird und dementsprechend zumindest kein dringender Handlungsbedarf bestehe.

NEWSLETTER

Abonnez-vous à la newsletter de l'OGBL
www.ogbl.lu/newsletter/

Abonnieren Sie den Newsletter des OGBL
www.ogbl.lu/de/newsletter/



OGBL VIDEO

Visitez les pages vidéo de l'OGBL
www.ogbl.lu/info-presse/videos/

Besuchen Sie die Videoseiten des OGBL
www.ogbl.lu/de/info-presse/videos/



Indice des prix à la consommation

L'OGBL demande au gouvernement d'adapter le barème de l'impôt sur le revenu

Dans une lettre adressée le 13 mars 2012 au ministre des Finances, Luc Frieden, l'OGBL demande au ministre de préparer d'urgence un projet de loi ayant pour objet l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques conformément à la législation en vigueur.

En effet, l'article 125 de la Loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu stipule que «Lorsque la moyenne de l'indice des prix à la consommation des six premiers mois d'une année accuse par rapport à la moyenne de l'indice des prix des six premiers mois de l'année précédente une variation de 3,5 pour cent au moins, le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques applicable à compter de l'année d'imposition suivante est à réviser en raison de la variation de l'indice des prix constatée. A cette fin le

Gouvernement soumettra à la Chambre des Députés le projet de tarif de l'impôt dûment adapté.»

Il se trouve que la moyenne de l'indice des prix à la consommation des six premiers mois de l'année 2011 a augmenté de plus de 3,5% par rapport à la moyenne de l'indice des prix des six premiers mois de l'année 2010.

L'OGBL estime donc que le gouvernement aurait dû soumettre à la Chambre des députés un projet de loi adaptant le tarif de l'impôt en conséquence à partir de l'année 2012.

Comme tel n'a pas été le cas, l'OGBL demande au gouvernement de redresser au plus vite cette omission et de procéder aux adaptations nécessaires, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour les contribuables concernés comprenant bien entendu tous les salariés et pensionnés.

Verbraucherpreisindex

Der OGBL mahnt die Regierung zur Anpassung der Einkommenssteuertabelle an

In einem am 13. März 2012 an Finanzminister Frieden gerichteten Brief mahnt der OGBL den Minister an dringend einen Gesetzesentwurf zur Anpassung der Einkommenssteuertabelle für natürliche Personen laut geltendem Recht vorzubereiten.

In der Tat sieht Artikel 125 des umgeänderten Gesetzes vom 4. Dezember 1967 über die Einkommenssteuer vor, dass „Wenn der durchschnittliche Verbraucherindex während der ersten sechs Monate eines Jahres im Vergleich zum Verbraucherindex der ersten sechs Monate des vorhergehenden Jahres eine Abweichung von mindestens 3,5 Prozent aufzeigt, muss der Einkommenssteuertarif für natürliche Personen ab kommenden Steuerjahr aufgrund der festgestellten Verbraucherpreisindexschwankung revidiert werden. Zu diesem Zweck hinterlegt die Regierung einen ordnungsgemäß angepassten Steuertarif bei der Abgeordnetenversammlung.“

Dies war im Jahre 2011 der Fall. Der durchschnittliche Verbraucherpreisindex der sechs ersten Monate von 2011 stieg um mehr als 3,5 Prozent im Vergleich zu dem Verbraucherpreisindex der sechs ersten Monate des Jahres 2010.

Der OGBL ist deshalb der Ansicht, dass die Regierung der Abgeordnetenversammlung einen Gesetzesentwurf zur entsprechenden Anpassung des Steuertarifs ab 2012 hätte unterbreiten müssen.

Da dies nicht der Fall gewesen ist, verlangt der OGBL, dass die Regierung diese Unterlassung schnellstmöglich korrigiert und die notwendigen Anpassungen vornimmt, dies rückwirkend zum 1. Januar 2012, und zwar für die betroffenen Steuerzahler einschließlich aller Arbeitnehmer und Rentner.

Manipulation de l'indexation des salaires et pensions

L'OGBL met en ligne une calculatrice permettant de calculer la perte de pouvoir d'achat

Le 26 janvier 2012, le Parlement luxembourgeois a voté par 53 voix contre 6 une loi qui prévoit de reporter à octobre 2012 l'indexation des salaires et pensions qui aurait dû intervenir en mars. Les échéances suivantes tomberont au plus tôt en octobre 2013 et 2014, même si elles étaient dues avant ces échéances.

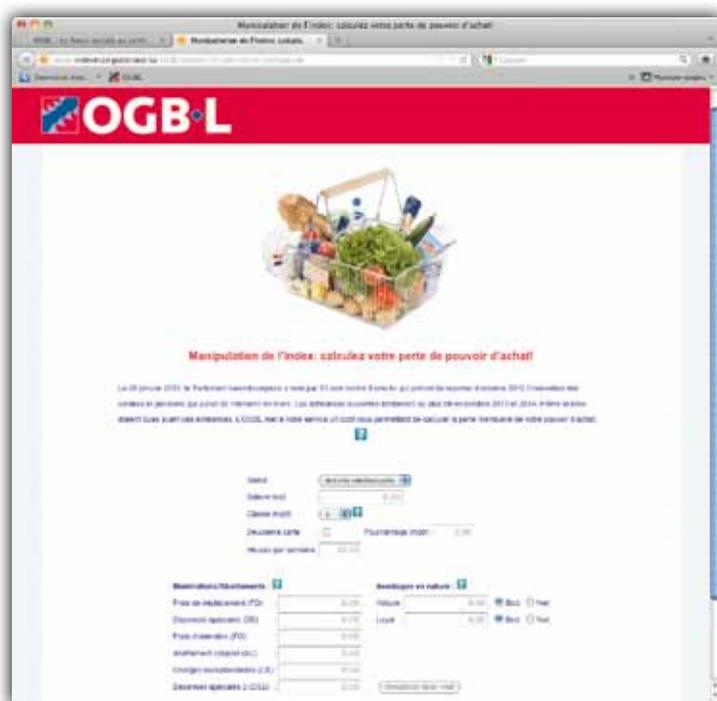
L'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché (Statec) a annoncé récem-

ment que la prochaine tranche indiciaire est arrivé à échéance le 1^{er} mars. Suite à la manipulation votée par le Parlement, le versement ne sera effectué qu'à partir du salaire d'octobre. L'OGBL a mis en ligne sur son site internet une calculatrice permettant à tout un chacun de calculer sa perte nette de pouvoir d'achat: www.ogbl.lu



Indexmanipulierung

OGBL stellt Kaufkraftverlust-Rechner online



Am 26. Januar 2012 hat das Luxemburger Parlament mit 53 Ja-Stimmen gegen 6 Nein-Stimmen ein Gesetz gestimmt, das die Verschiebung der Indexierung der Löhne und Pensionen im Jahr 2012 vom März auf den Oktober vorsieht. Die folgenden Erfallsdaten können frühestens im Oktober 2013 und 2014 liegen, selbst wenn die Inflationsanpassung vorher geschuldet wäre.

Das statistische Amt Statec hat vor einigen Tagen mitgeteilt, dass die nächste Indextranche am 1. März fällig wäre. Aufgrund der vom Parlament gestimmten Indexmanipulation wird die Ausbezahlung aber erst ab dem Oktobergehalt erfolgen. Der OGBL hat auf seiner Internet-Homepage einen Rechner online gestellt, der es jedem ermöglicht seinen monatlichen Netto-Kaufkraftverlust zu berechnen: www.ogbl.lu

Lettre ouverte à Monsieur Ernst Wilhelm Contzen, président de l'ABBL

Le Syndicat des Banques et Assurances de l'OGBL prend acte de votre déclaration d'intention en tant que président de l'Association des Banques et Banquiers de Luxembourg (ABBL) d'agir à l'encontre des intérêts des salariés et pensionnés du secteur financier.

Vous êtes d'avis que les coûts salariaux sont plus élevés au Luxembourg qu'en Allemagne et vous préconisez donc la réduction de ces coûts afin de rendre plus attractive la place financière et de la sécuriser. Or, il ne suffit pas de comparer les coûts salariaux, il faut également comparer la productivité qui est nettement plus élevée au Luxembourg qu'en Allemagne, ce qui justifierait des salaires supérieurs au Luxembourg.

Vous prônez non seulement l'abrogation du système de l'indexation des salaires et des pensions au Luxembourg, mais vous remettez aussi en cause les conventions collectives de travail du secteur financier et vous allez jusqu'à plaider pour une diminution du nombre de jours de congés des salariés du secteur financier!

- Vous vous attaquez à l'index et à nos conventions collectives de travail, qui, selon vos affirmations, seraient en grande partie responsables de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat. Combien de fois encore faudra-t-il rappeler que l'index sur les salaires n'affecte en rien la compétitivité ni l'inflation à Luxembourg? La progression des coûts salariaux ne peut être mise en cause dans l'évolution de l'inflation à Luxembourg. Cette dernière est en grande partie liée aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés mondiaux

ainsi qu'à l'augmentation exagérée de certains prix administrés comme le prix de l'eau et autres taxes communales, la participation des assurés aux coûts des soins de santé, etc. Une partie de l'inflation luxembourgeoise est donc «faite maison».

L'indexation des salaires et pensions ne constitue pas à proprement parler un instrument de politique salariale mais est un instrument de maintien du pouvoir d'achat des citoyens. Il s'agit en fait d'une compensation ex post pour une évolution des prix à la consommation (inflation) qui a déjà eu lieu. Le système d'indexation contribue au maintien de la valeur de la monnaie pour les consommateurs luxembourgeois.

Le Luxembourg n'est pas l'Allemagne, cessons de comparer ces deux pays! Traditionnellement au Luxembourg, l'adaptation des salaires à l'inflation n'entre pas dans la négociation collective. Elle est déjà réalisée d'une manière automatique par la loi sur l'indexation. Par conséquent, la négociation collective des conventions collectives de travail se concentre uniquement sur l'évolution réelle des salaires (se greffant sur l'adaptation des salaires à l'inflation). Pour les syndicats, «évolution réelle des salaires» veut dire adaptation des salaires à l'évolution de la productivité et aux résultats économiques des entreprises. Sans l'index, ou avec un index décalé, les syndicats seraient contraints d'inclure la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation dans les négociations collectives, ce qui les rendrait encore plus difficiles.

Il ne faut pas oublier que les cotisations sociales au



Luxembourg sont les plus basses d'Europe ce qui donne aux entreprises établies au Grand-Duché un avantage compétitif de taille y compris par rapport à l'Allemagne.

- Vous vous attaquez également aux 33,5 jours de congés des salariés âgés de moins de 50 ans du secteur financier et vous voulez abolir la prime de juin.

Faut-il vous rappeler que ces 33,5 jours accordés dans la convention collective de travail des banques par les employeurs résultent en partie d'une compensation pour certains jours fériés bancaires déclarés comme jours de fermeture collectif des banques et qui depuis cet échange sont devenus des jours de travail normaux? Ces jours permettent aux banques de continuer à exercer leur activité et à augmenter leurs profits au détriment de la vie familiale et privée de leurs salariés. Une autre partie de ces jours résulte du fait que dans le cadre des négociations collectives, l'ABBL a parfois préféré donner des congés supplémentaires plutôt que d'augmenter les salaires.

En ce qui concerne la prime de juin (pécule de vacances), elle a également été concédée en échange d'augmentations linéaires des salaires et doit dorénavant être considérée comme un acquis, puisqu'elle est payée de façon inchangée depuis plus de 10 ans.

Monsieur Contzen, comment voulez-vous connaître tous ces détails, vous n'avez pas participé à ces négociations. Nous vous conseillons donc à l'avenir, avant de proférer des invectives à l'égard des syndicats, de mieux vous renseigner.

Pour redresser la situation des banques et enrayer le déficit du pays, vous ne proposez que des baisses et des diminutions au détriment des salariés. Mais qu'avez-vous fait, Monsieur Contzen, pour aider les banques depuis votre prise de fonction en tant que président de l'ABBL?

Nous pouvons vous assurer que le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL a agi de manière responsable ces dernières années. Afin de garantir le maintien de l'emploi et de pérenniser l'avenir de la place financière, lors de chaque renouvellement des conventions collectives de travail du secteur financier, nous avons toujours eu des revendications modérées. En revanche, nous sommes informés par la presse et d'autres sources que les top managers continuent à encaisser des salaires et bonus totalement indécents alors que c'est le contribuable qui a sauvé les banques principales au Luxembourg en 2008/2009. Par cet acte, c'est finale-

ment le contribuable qui a sauvé la place financière et la réputation internationale de celle-ci en la stabilisant pendant une période d'extrême turbulence. Et savez-vous qui paie les plus gros paquets d'impôts au Luxembourg? Les salariés et les consommateurs en général (impôt sur le revenu et TVA)!

L'OGBL a joué un rôle plus que constructif dans le sauvetage des banques en 2008 et 2009. Et quel a été votre apport personnel, Monsieur Contzen, au sauvetage des banques pendant la crise financière qui fut d'ailleurs causée par vos pairs? Quel est aujourd'hui votre apport à la réduction des coûts dans le secteur financier? Avez-vous renoncé, ainsi que vos collègues dirigeants, à une partie de vos salaires, de vos bonus? Vous qui semblez tellement apprécier le franc-parler, expliquez-nous quel est le sens de la responsabilité sociale des top managers.

En janvier 2012, la somme des bilans des banques au Luxembourg a encore progressé. Les licenciements quant à eux sont de plus en plus nombreux et de nouveaux plans sociaux ont déjà été négociés. Dorénavant, les syndicats exigeront plus de transparence quant aux investissements faits et aux «dividendes» distribués par les établissements financiers.

Vous avez déclaré vouloir résoudre les problèmes du Luxembourg, pays qui vous tient à cœur. L'OGBL en tant que 1^{er} syndicat au Luxembourg a le même objectif que vous, mais sans sacrifier la justice et la paix sociales.

Alors, oui, M. Contzen, il est temps de changer de paradigme. Il est temps de rétablir le dialogue social mis à mal depuis trop longtemps à Luxembourg essentiellement à cause des revendications ultra-libérales et anti-sociales des organisations patronales. C'est d'ailleurs cela qui a motivé les syndicats à ne pas participer à la dernière réunion tripartite prévue en décembre 2011. Que voulez-vous qu'un syndicat réponde à un patronat qui réclame une semaine de travail de 52 heures?

Il est temps de vous rappeler que derrière chaque poste de travail sur la place financière luxembourgeoise se trouve une femme ou un homme qui contribue chaque jour par ses compétences à faire du secteur financier, qui représente 1/3 du PIB du pays, un des secteurs piliers du Luxembourg. Accablés par une crise financière dont les répercussions ne finissent pas au Luxembourg et dans toute l'Europe, ces hommes et ces femmes sont des salariés qui ne demandent que le maintien de leur emploi et de leur pouvoir d'achat, ainsi que des rémunérations à la mesure de leurs efforts.

Offener Brief an Herrn Ernst Wilhelm Contzen, Präsident der ABBL

Das Syndikat Banken und Versicherungen des OGBL hat von Ihrer als Präsident der Bankenvereinigung (ABBL) gemachten Absichtserklärung, gegen die Interessen der Arbeitnehmer und Rentner des Finanzsektors zu wirken, Kenntnis genommen.

Weil Sie der Meinung sind, die Lohnkosten in Luxemburg seien zu hoch, da höher als in Deutschland, fühlen Sie sich berufen Ihren ganzen Einsatz deren Senkung zur Steigerung der Attraktivität des Finanzplatzes und zu dessen Absicherung zu widmen. Nun sollte man sich aber nicht ausschließlich auf den Lohnkostenvergleich beschränken, sondern auch die Produktivität mit in Betracht ziehen. Diese liegt in Luxemburg nämlich höher als in Deutschland und rechtfertigt somit die höheren Löhne in Luxemburg.

Sie machen sich nicht nur für die Abschaffung des Systems der Indexierung der Löhne und Renten in Luxemburg stark, sondern Sie stellen auch die Kollektivverträge im Finanzsektor in Frage und Sie gehen sogar soweit eine Verringerung der Urlaubstage der Arbeitnehmer des Finanzsektors zu fordern!

- Sie greifen den Index und die Kollektivverträge an, die laut Ihren Aussagen, zu einem großen Teil Schuld an der Inflation und der Kaufkraftschwächung seien. Wie oft noch werden wir beweisen müssen, dass der Index weder die Wettbewerbsfähigkeit beeinträchtigt noch die Inflation in Luxemburg anheizt? Die Lohnentwicklung kann nicht für die Entwicklung der Inflation in Luxemburg verantwortlich gemacht werden. Diese ist nun mal mit den Preisfluktuationen der Rohstoffe auf den Weltmärkten verbunden sowie mit der übertriebenen Erhöhung verschiedener festgelegter staatlicher und kommunaler Preise wie der Wasserpreis und andere kommunale Steuern, die Beteiligung der Versicherten an den Gesundheitskosten usw. Ein Teil der luxemburgischen Inflation ist also „hausgemacht“.

Die Indexierung der Löhne und Pensionen ist im eigentlichen Sinn kein Instrument der Lohnpolitik, sondern ein Instrument zur Aufrechterhaltung der Kaufkraft der Bürger. Es handelt sich in der Tat um eine nachträgliche Kompensierung der bereits stattgefundenen Verbraucherpreiserhöhung (Inflation). Das Indexsystem trägt dazu bei, den Geldwert für die Verbraucher zu erhalten.

Luxemburg ist nicht Deutschland, hören wir also auf

diese beiden Länder zu vergleichen! So ist die Anpassung der Löhne an die Inflation traditionsgemäß in Luxemburg kein Element der Tarifverhandlungen. Diese Anpassung findet nämlich bereits automatisch durch das Indexgesetz statt. Demzufolge wird in den Tarifverhandlungen ausschließlich die reale Entwicklung der Löhne berücksichtigt (zuzüglich zur Anpassung der Löhne an die Inflation).

Für die Gewerkschaften bedeutet „reale Lohnentwicklung“ Anpassung der Löhne an die Produktivitätsentwicklung und die Wirtschaftsergebnisse der Unternehmen. Ohne Index, oder bei einem nach hinten verschobenen Index, sähen die Gewerkschaften sich gezwungen das Ausgleichen des durch die Inflation bedingten Kaufkraftverlusts in die Tarifverhandlungen miteinfließen zu lassen, wohlwissend, dass dies sie schwieriger gestalten würde.

Man darf auch nicht vergessen, dass in Luxemburg die Sozialabgaben für die Unternehmen die niedrigsten in Europa sind, was wiederum den in Luxemburg niedergelassenen Firmen einen bedeutenden Wettbewerbsvorteil verschafft, auch gegenüber Deutschland.

- Sie schmähen auch die 33,5 Urlaubstage der Arbeitnehmer des Finanzsektors unter 50 Jahren und sie wollen die Juni-Prämie abschaffen.

Schade, dass man auch in diesem Fall daran erinnern muss, dass die 33,5 im Kollektivvertrag zugestandenen Urlaubstage in der Kompensation verschiedener Bankfeiertage bestehen an denen die Banken früher kollektiv geschlossen waren und die nun seit diesem Tausch normale Arbeitstage sind. Diese neuen Arbeitstage geben den Banken die Möglichkeit ihre Aktivitäten





aufrecht zu erhalten und ihre Gewinne auf Kosten des Familien- und Privatlebens ihrer Arbeitnehmer zu erhöhen. Ein anderer Teil ist darauf zurückzuführen, dass die Bankenvereinigung ABBL im Rahmen der Kollektivvertragsverhandlungen manchmal bevorzugte zusätzliche freie Tage anstatt Lohnerhöhungen zu gewähren.

Was nun die Juni-Prämie (Urlaubsgeld) anbelangt, so wurde auch diese als Gegenleistung zum Verzicht auf lineare Lohnerhöhungen zugestanden und muss, davon ausgehend, dass sie unverändert während 10 Jahren ausbezahlt wurde, als Errungenschaft betrachtet werden.

Aber, Herr Contzen, wie könnten Sie, der nicht an jenen Verhandlungen teilgenommen hat, diese Details auch kennen. Vielleicht sollten Sie, und wir raten Ihnen dazu, sich künftig besser informieren, bevor sie beleidigend zu den Gewerkschaften werden.

Um die Lage der Banken geradezubiegen und das Staatsdefizit einzudämmen, schlagen Sie ausschließlich Einschränkungen für die Arbeitnehmer vor. Doch was haben Sie eigentlich seit Ihrer Amtsübernahme der Präsidentschaft der ABBL getan, Herr Contzen, um den Banken während der Krise zu helfen?

Wir können Ihnen versichern, dass das Syndikat Banken und Versicherungen des OGBL in den vergangenen Jahren verantwortungsbewusst gehandelt hat. So leisteten wir unseren Beitrag zum Arbeitsplatzertand und zum Fortbestand des Finanzplatzes indem wir bei allen Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags stets nur mit außerordentlich moderaten Forderungen auftraten. Im Gegenzug erfuhren wir durch die Presse und Indiskretionen hie und da, dass die Top-Manager weiterhin regelrecht unanständige Löhne und Boni einstreichen, obwohl es der Steuerzahler war, der die Hauptbanken des Finanzplatzes in 2008/2009 rettete und damit auch dessen guten Ruf. In der Tat, dank seiner beherzten Zustimmung konnte schlussendlich der Steuerzahler den Finanzplatz und sein internationales Renommee durch eine gelungene Stabilisation in äußerst turbulenten Zeiten sichern. Und sind Sie sich eigentlich noch bewusst wer das größte Steuerpaket in Luxemburg

zahlt? Die Arbeitnehmer und die Verbraucher (Einkommenssteuer und MwSt.)!

Der OGBL hat mehr als nur eine konstruktive Rolle bei der Bankenrettung 2008 und 2009 gespielt. Und wieder einmal: Welches war Ihr persönliches Zutun zur Bankenrettung während der Finanzkrise, die übrigens durch Ihresgleichen verschuldet wurde, Herr Contzen? Was unternehmen Sie heute, um die Kosten im Finanzsektor zu senken? Verzichten Sie auf einen Teil Ihres Gehalts, Ihres Bonus? Und Ihre Kollegen der oberen Etagen? Sie, der so gerne Tacheles redet, verraten Sie uns doch bitte wie es um die soziale Verantwortung der Top-Manager steht.

Im Januar 2012 war die Bilanzsumme der Banken in Luxemburg weiter gestiegen. Gleichzeitig nahm die Zahl der Entlassungen und der bereits verhandelten Sozialpläne stetig zu. Künftig werden die Gewerkschaften mehr Transparenz betreffend die von den Finanzinstituten getätigten Investitionen und die Ausschüttung der Dividenden verlangen.

Laut eigenen Aussagen wollen Sie die Probleme Luxemburgs lösen, eines Landes, das Ihnen am Herzen liegt. Als stärkste Gewerkschaft in Luxemburg verfolgt der OGBL das gleiche Ziel, dies allerdings ohne die soziale Gerechtigkeit und den sozialen Frieden zu opfern.

Herr Contzen, drängt sich da nicht ein Paradigmenwechsel auf? Es ist an der Zeit den bereits zulange aufgrund der ultra-liberalen und anti-sozialen Patronatsforderungen kränkelnden Sozialdialog wiederherzustellen. Es waren übrigens diese überzogenen Ansprüche, die die Gewerkschaften dazu bewogen der im Dezember 2011 vorgesehenen Tripartite fern zu bleiben. Denn welche Antwort kann eine Gewerkschaft wohl auf eine Patronatsforderung wie die 52-Stunden-Woche geben?

Es wird Zeit, dass Sie sich ins Bewusstsein zurückrufen, dass hinter jedem Arbeitsplatz des Luxemburger Finanzsektors eine Frau oder ein Mann stehen, die tagtäglich ob ihrer Kompetenzen dazu beitragen, den Finanzplatz, der 1/3 des BIP des Landes ausmacht, als einen der Hauptpfeiler der Wirtschaft zu erhalten. Von einer Finanzkrise mit nicht enden wollenden Auswirkungen in Luxemburg und ganz Europa gebeutelt, wünschen sich diese Männer und Frauen nichts mehr als eine angemessene Wertschätzung ihres Einsatzes, der eigentlich durch den Erhalt ihrer Arbeitsplätze und ihrer Kaufkraft belohnt werden müsste.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Réunion sur la qualité dans le secteur soins de long séjour et soins à domicile

Le 9 mars 2012, une réunion a eu lieu entre le département des pensionnés et les délégués du secteur soins de long séjour et soins à domicile du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs afin de mener ensemble une discussion sur la qualité des soins qui reviennent aux personnes âgées en situation de dépendance. Le débat a été très fructueux et il a été décidé de se revoir prochainement afin d'élaborer une charte commune sur les droits des personnes en perte d'autonomie. Cette charte devra assurer les droits et surtout la dignité des personnes en situation de dépendance et leur garantir des interventions adaptées à leurs besoins individuels grâce à une politique de personnel quali-

tative. Elle pourrait par exemple servir comme label de qualité pour les établissements de soins, ou faire fonction de contrat à signer entre l'utilisateur et la direction de l'établissement respectif.

Les participants à la réunion étaient tous d'accord qu'il faudra réaliser un changement de mentalité dans société pour ne pas uniquement assurer les soins de base aux personnes en situation de dépendance, mais également pour leur permettre autant que possible une vie autodéterminée. La charte en question sera donc élaborée prochainement par le département des pensionnés en collaboration avec les professionnels du secteur et publiée afin de sensibiliser les secteurs en question sur cette situation.

Arbeitssitzung zum Thema Qualität im Pflegesektor

Am 9. März 2012 kamen die Rentnerabteilung und die Personaldelegierten aus dem Pflegebereich des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen in einer Arbeitssitzung zusammen, um gemeinsam eine Debatte über die Qualität der Pflege für ältere Menschen in einer Abhängigkeitssituation zu führen. Die Diskussion war sehr vielverspre-

chend und es wurde beschlossen sich in Kürze ein zweites Mal zusammenzusetzen, um gemeinsam eine Charta für Menschen, die ihre Unabhängigkeit verlieren, auszuarbeiten. Die Charta soll einerseits die Rechte, aber vor allem die Würde dieser Menschen schützen und ihnen eine individuelle Betreuung, angepasst an ihre persönlichen Bedürfnisse, dank einer qualitativen Personalpolitik garantieren. Diese Charta könnte zum Beispiel als Qualitätslabel für Alten- und Pflegeheimen dienen, oder in Form eines Vertrages vom Pensionär und der Direktion der Einrichtung unterschrieben werden.

Die Sitzungsteilnehmer waren sich einig, dass es in der Gesellschaft zu einem Mentalitätswechsel kommen muss, um den älteren Menschen in einer Abhängigkeitssituation nicht nur eine Basispflege, sondern auch soweit wie möglich ein selbstbestimmtes Leben zu garantieren. Die Charta wird also in Kürze in Zusammenarbeit zwischen der Rentnerabteilung und dem Personal im Pflegesektor ausgearbeitet und veröffentlicht um den betroffenen Sektor für diese Situation zu sensibilisieren.

Die vom OGBL kritisierten Qualitätsmängel endlich im Visier der Regierung

Umdenken in Sachen „Maison relais“

In den vergangenen Tagen wurde viel über die Qualitätsverbesserung in der Kinderbetreuung diskutiert. Ein Maßnahmenpaket, das die Qualität des Betreuungssektors endlich verbessern sollte, sei von der Regierung ausgearbeitet worden. Die Regierung begründet diese Maßnahmen mit der Aussage, es würde sich nun nicht mehr exklusiv auf die Quantität der Strukturen konzentrieren, sondern inzwischen ebenfalls auf die Qualität.



Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL möchte daran erinnern, dass es genau jene Qualität bereits im Jahr 2006 gefordert hat bei der Hals über Kopf-Einführung des „Maison Relais“-Gesetzes.

Vor rund 6 Jahren hat das zuständige Syndikat des OGBL in einer Pressemitteilung folgendes geschrieben: „Aber leider setzt die Familienministerin wieder einmal mehr auf Quantität als auf Qualität und hat in einem Dringlichkeitsverfahren ein großherzogliches Reglement bezüglich der Zulassungen für die Träger solcher „Maison Relais“ herausgegeben, welches eine ganze Reihe von negativen Entwicklungen mit sich bringt.“

Die Kritiken und Forderungen der Beschäftigten und ihrer Gewerkschaft beruhten damals auf drei Hauptelementen:

- die unzureichende Minimaldotierung von 40% an qualifiziertem Personal, da eine angebrachte professionelle Ausbildung unentbehrlich ist für das Durchführen der sozio-educativen Aktivitäten, der Hausaufgabenhilfe, der Elternarbeit, ..., die in den Aufgabenbereich der „Maison Relais“ fallen;
- die zu hohe Anzahl der Kinder pro Betreuer;
- ein weiterer wichtiger Kritikpunkt zu den „Maison Relais“

war, dass sich viele Gemeinden ihrer Verantwortung entledigen indem sie die Maison relais/ crèches an externe Betriebe auslagern.

Interessant ist, dass die Familienministerin heute, einige Jahre nach der Debatte um die Einführung der Maison Relais, in einem Rahmengesetz zur Qualitätsentwicklung scheinbar genau diese Missstände zu beheben versucht: künftig sollen 60% der Betreuer mindestens einen Abschluss als „éducateur“ aufweisen können, und bei Kleinkindern unter 2 Jahren darf ein Betreuer maximal 6 Kinder beaufsichtigen.

Das Problem der verantwortlichen Träger scheint jedoch nicht gelöst, viele Gemeinden geben ihre Betreuungsstrukturen an externe Träger ab. In der Zwischenzeit zeigt sich, dass es zu einer Monopolisierung durch einige wenige Träger solcher Strukturen gekommen ist. Das Syndikat unterstreicht noch einmal die Bedeutung der Gemeinden bei dieser öffentlichen und nicht-kommerziellen Dienstleistung.

Abschließend wiederholt das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen seine Forderung nach ausreichend qualifiziertem Personal. Der OGBL wehrt sich gegen den Glauben, professionelle Kinderbetreuung könne von jedem getätigt werden. Es muss jedoch betont werden, dass nicht ausschließlich Erzieher oder Sozialpädagogen in den „Maison Relais“ beschäftigt werden müssen.

Das zuständige Syndikat setzt sich seit jeher für die so genannten „Einstiegsberufe“ (wie z.B. CATP auxiliaire de vie) ein und möchte unterstreichen, dass auch diese Berufe ihre Berechtigung in verschiedenen Aufgabenbereichen finden und deswegen richtig eingesetzt und entlohnt werden müssen.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen wird nun das ausgearbei-

tete Gesetzespaket im Detail analysieren und darauf achten, dass die Maßnahmen auf der Betreuer-Ebene auf eine reelle Qualitätsverbesserung bedacht sind. Es ist bedauerlich, dass die Beschäftigten in diesem Sektor und ihre Gewerkschaft, die die Qualitätsmängel von vorneherein scharf kritisiert hatten, wieder einmal nicht mit in die Ausarbeitung der Texte einbezogen wurden.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL hat nun um eine Unterredung mit der Familienministerin gebeten, um auch weiterhin auf dem Laufenden zu bleiben und die Interessen der Beschäftigten, und somit auch die der Kinder und Eltern, verteidigen zu können.



Alain Mattioli

Chemolux:

Accord de dernière minute

Les négociations pour un plan social chez Chemolux qui ont commencé le 21 février sont arrivées à terme le mercredi 7 mars.

Après une phase très difficile, les négociations ont finalement abouti, les partenaires sociaux voulant éviter d'aller en conciliation. Au total, 91 salariés sont concernés par ce plan social dont 47 seront licenciés au 15 mars. Les 44 salariés restants seront licenciés au cours du mois de juin. Initialement il était question de 110 licenciements.

L'OGBL, syndicat majoritaire dans l'entreprise, a conduit les négociations au nom des salariés et a égale-



ment réussi à augmenter les indemnités en relation avec l'ancienneté. La direction avait proposé 45 euros par mois d'ancienneté, mais l'OGBL en réclamait 125. Finalement les parties se sont mises d'accord sur 115 euros. L'accord stipule que le montant total du dédommagement comprenant le préavis et les indemnités ne peut pas être en dessous de 15 000 euros par salarié.

Avant de donner leur réponse, les négociateurs salariaux ont consulté le personnel, car il s'agit de leur avenir. Le résultat était quasi unanime, à savoir «acceptez ce qu'il y a sur la table parce que nous n'en pouvons plus».

La durée du plan social s'étend du 7 mars 2012 au 31 décembre 2012 avec la possibilité de reconduction en cas de nécessité. Pour ce faire, les partenaires signataires OGBL et LCGB ainsi que la délégation et la direction en discuteront au plus tard au courant du mois de décembre 2012.

Après la signature du plan social les délégués et syndicats ont informé l'ensemble du personnel par poste sur le résultat des négociations.

La direction a ensuite convoqué les salariés concernés par le plan social. Ils ont été libérés du travail immédiatement.



Jean-Claude Bernardini

Sidérurgie et Mines

Il faut pérenniser l'avenir des sites ArcelorMittal au Luxembourg!

Tel qu'annoncé lors du conseil d'administration de la veille, la direction a confirmé le mardi 20 mars lors du comité mixte que la production sur les sites de Rodange et de Schifflange serait réduite respectivement arrêtée pour une période indéterminée. Ainsi, l'aciérie de Schifflange restera à l'arrêt pour une durée indéterminée et le laminoir produira pendant une semaine par mois. A Rodange, le train A produira à deux postes et le train C à un poste.

Cette annonce faite par la direction n'a pas surpris l'OGBL, mais nous déçoit pour le moins fortement. Dans un premier temps, l'OGBL espère que la tripartite sidérurgique du 28 mars confirmera aussi bien le droit à la préretraite pour les classes d'âge de 1955 à 1959 que la continuation de la cellule de reclassement.

L'OGBL rappelle qu'il a réalisé une étude dans le but de démontrer clairement des perspectives

d'avenir pour le maintien des sites de Rodange et de Schifflange. Les résultats de cette analyse ont été récemment remis au ministère de l'Economie. Le ministère a donné son accord pour commanditer un audit basé sur les points soulevés dans notre étude. Il faut savoir que des investissements modérés permettraient à très court terme de rendre les deux sites bénéficiaires.

L'OGBL exige, une fois cet audit réalisé, qu'ArcelorMittal prenne toutes les mesures nécessaires permettant le sauvetage des sites de Rodange et de Schifflange. En outre, l'OGBL insiste pour qu'ArcelorMittal s'engage formellement à investir dans les deux autres sites de production, à savoir Belval et Differdange afin de pérenniser durablement leurs branches de production. Cet investissement doit impérativement être accompagné de moyens adéquats en termes de recherche, de développement et de marketing.

Fédération européenne des métallurgistes

Mittal: fossoyeur d'un des fleurons de la sidérurgie européenne?

C'est ce que craignent les salariés et les syndicats du groupe ArcelorMittal et c'est ce que le bilan de M. Mittal laisse à penser. Depuis 2006, le groupe a décidé de l'arrêt indéfini



@ Heiner Eberle



de 10 des 25 hauts-fourneaux qu'il possède en Europe et de la fermeture de plusieurs usines de production. Il a supprimé 33 000 emplois en Europe, ce qui représente 25% de la force de travail. Les dépenses de R&D déjà extrêmement faibles et bien inférieures à celles de ses concurrents ont encore été récemment réduites de 15%. Les investissements promis n'ont pas été réalisés et ont été limités à l'entretien des outils.

ArcelorMittal justifie sa stratégie par une conjoncture économique européenne déprimée et une demande en acier plus faible. Pour autant, c'est surtout l'avidité croissante de M. Mittal, actionnaire majoritaire, qui explique les décisions industrielles qui ont été prises. En effet, la décision de M. Mittal de dégager un milliard de dollars d'Ebitda supplémentaire en 2012 – en dépit d'une santé financière florissante – a conduit à concentrer sa production sur les sites les plus compétitifs et à mettre les autres à l'arrêt.

En outre, ArcelorMittal n'hésite pas à faire payer à ses installations européennes le minerai au prix fort pour augmenter la rente minière grevant au passage la compétitivité des sites européens. C'est ni plus ni moins la spoliation des sites européens qui est organisée pour financer les acquisitions de Mittal dans les mines et les installations en dehors de l'Europe.

Cette stratégie a des conséquences désastreuses pour les milliers de salariés et de sous traitants qui sont sur le carreau, pour les bassins d'emploi mais également pour les clients qui sont victimes de la réorganisation de la production et se plaignent d'une baisse de qualité sans précédent. Enfin, le groupe a tellement réduit ses capacités qu'il peine à satisfaire ses clients. Pour éviter les ruptures d'approvisionnement, il en est réduit à se fournir

chez ses concurrents ou à importer des demi-produits du Mexique.

Pour la FEM, il est grand temps que le groupe ArcelorMittal infléchisse une politique de plus en plus inacceptable et irresponsable.

En déplacement à Florange, Bart Samyn, secrétaire général adjoint de la FEM, a déclaré: «la FEM soutient les salariés et les syndicats de Florange engagés dans la défense de leur site et de leurs emplois. Le combat légitime de Florange, c'est le combat de tous les salariés du groupe ArcelorMittal dont l'avenir et celui de leur famille est menacé par l'insatiable soif de profit de M. Mittal. C'est intolérable et nous mettrons tout en oeuvre pour que le groupe renoue avec une stratégie de développement pour ses installations européennes. On ne peut pas laisser M. Mittal décider seul du sort d'un des piliers de l'industrie européenne».

La FEM demande à la direction de ArcelorMittal de

- mener une politique plus équilibrée basée d'une part sur une répartition des charges de production entre les différents sites européens et d'autre part sur une meilleure répartition des bénéfices entre les activités sidérurgiques et les activités minières;
- élaborer un projet industriel porteur d'avenir basé sur l'innovation, le développement des savoir-faire et la R&D pour développer l'acier de demain;
- élaborer une politique ambitieuse de maintien et développement des compétences et des savoir-faire;
- respecter les engagements et les accords pris depuis la fusion de 2006;
- respecter les droits à l'information et à la consultation au niveau national et européen en

termes notamment d'une véritable prise en compte des solutions alternatives proposées par les représentants des salariés pour pérenniser les sites;

- utiliser les périodes de baisse de production pour investir dans la formation des salariés, la rénovation et la modernisation des outils.

La FEM va rapidement lancer une initiative vis-à-vis du Parlement européen et prendre contact avec la Commission européenne pour engager une discussion sur la situation préoccupante du groupe ArcelorMittal.



Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

Genesa Sàrl à Pontpierre Elections des délégués du personnel

Le personnel de l'établissement sera appelé à procéder, par la voie d'un scrutin unique, à l'élection d'une délégation du personnel pour l'ensemble du personnel salarié en date du 4 avril 2012.

Les électeurs procéderont à l'élection de **4 délégués titulaires** et de **4 délégués suppléants**.

Le Syndicat Services privées de nettoyage présentera une liste de 8 candidats.

Les noms des candidats ainsi que les instructions aux électeurs seront affichés pour les intéressés du vendredi 30 mars 2012 au mardi 3 avril 2012 au siège social à Pontpierre.

Soutenez les candidats OGBL!

Services et Energie



Carole Calmes



Pit Schreiner

Société Nationale de Contrôle Technique

Renouvellement de la convention collective

Le 2 mars 2012, les syndicats OGBL, majoritaire, et LCGB ont signé le renouvellement de la convention collective de travail pour les 180 salariés de la Société Nationale de Contrôle Technique.

La convention a une durée de 3 ans et couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Après de longues et difficiles négociations, l'accord suivant a été trouvé entre parties:

- paiement d'une prime unique correspondant à 0,5% de la masse salariale pour l'année 2010;
- un jour de congé supplémentaire à partir de l'année 2011;
- augmentation linéaire des salaires et des barèmes de 0,5% avec effet au 1^{er} janvier 2011;
- augmentation linéaire des salaires et des barèmes de 0,9% avec effet au 1^{er} janvier 2012;
- mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail ainsi que l'introduction d'un supplément pour le travail irrégulier en rapport avec l'activité du contrôle technique;
- toutes les autres dispositions de la convention collective restent inchangées.



Hubert Hollerich

Aviation Civile

Was treibt die Cargolux auf den Britischen Jungferninseln?

Diese und noch etliche andere Fragen stellten sich die OGBL-Personalvertreter der Luftfrachtgesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung von vier Gesellschaften unter dem Namen GATS, davon zwei mit Sitz in Luxemburg und zwei in Form von Briefkastenfirmen mit Sitz im Steuerparadies der Britischen Jungferninseln.

Im Dezember 2010 wurde der gemischte Betriebsrat über eine mögliche Joint Venture mit der US-amerikanischen Fluggesellschaft Atlas Air informiert, deren Ziel es sein sollte, gemeinsam Ersatzstücke für die neuen Boeing 747-800 einzukaufen. Dann ist es ruhig um dieses Projekt geworden.

Im September 2011 stellten die Personalvertreter jedoch fest, dass hinter ihrem Rücken vier Gesellschaften gegründet wurden deren Satzungen bereits im Mai 2011 im Memorial veröffentlicht wurden. Der Wirkungsbereich dieser neu gegründeten Gesellschaften hatte zudem nichts mehr mit der ursprünglichen Idee zu tun. Als Tätigkeitsgebiet der vier neu gegründeten Gesellschaften gibt die Cargolux an, ein komplettes Wartungszentrum für Flugzeuge zu betreiben und selbst sogar Flugzeuge unter diesen Gesellschaften fliegen zu lassen.

Unterstützung von der Gewerbeinspektion

Für den OGBL stellt dies den ersten Schritt zu einem großangelegten

Outsourcing-Programm dar. Die Gesetzgebung über Mitbestimmung wurde auf flagrante Weise missachtet. Eine Anfrage für eine Dringlichkeitsunterredung mit der Direktion stieß auf taube Ohren, Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister Wiseler antwortete auf eine parlamentarische Antwort des Abgeordneten André Hoffmann, der gemischte Betriebsrat der Cargolux sei ordnungsgemäß informiert worden. Der OGBL sah dies jedoch ganz anders und musste letztendlich juristische Schritte einleiten.

In ihrem Beschluss vom 5. März 2012 kommt die Gewerbeinspektion zur Schlussfolgerung, die Mitbestimmungsgesetze seien nicht korrekt angewandt worden. Aufgrund mangelnder Informationen sei der gemischte Betriebsrat der Cargolux nicht in der Lage gewesen, ein Gutachten abzugeben. Die Gewerbeinspektion beschließt, den gemischten Betriebsrat erneut mit der Angelegenheit zu befassen.

Für den OGBL ist klar, dass das Cargolux-Projekt mit diesem Beschluss erstmals auf Eis gelegt ist und die Direktion nun endlich einen konkreten Informations- und Konsultationsprozess einleiten muss. Der OGBL fordert überdies eine völlige Überarbeitung der Satzungen der im September 2011 gegründeten Gesellschaften, andernfalls es nicht möglich sein wird, in diesem Fall einen Kompromiss zu erlangen.



Cargolux Welche Rolle spielt Qatar Airways in Zukunft?

OGBL verlangt endlich Transparenz

Der OGBL zeigt sich entrüstet über die Enthüllungen in der Presse betreffend die künftige Gewichtung von Qatar Airways im Cargolux-Kapital.

Laut Presseberichten bestünde ein Geheimabkommen, das den Anteil von Qatar Airways im Kapital von Cargolux von derzeit 35% auf 49% erhöhen würde. Berücksichtigt man die künftige Beteiligung der katarischen Investmentbank Precision Capital am Kapital des Cargolux-Aktionärs Luxair, dann wird der Einfluss des Emirats Katar bei Cargolux letztendlich einem Gesamtanteil von 55% entsprechen.

Sollte dieses Szenario tatsächlich zutreffen, dann würde Luxemburg bald ein weiteres Flaggschiff seiner Wirtschaft für immer verlieren!

Kein zweites Mittel-Dossier!

Aufgrund der Aufdeckungen in der Presse zweifelt der OGBL stark an der Ehrlichkeit des Finanzministers, des Nachhaltigkeits- und Infrastrukturministers sowie des Wirtschaftsministers, aber auch an jener der Cargolux-Generaldirektion selbst. Keiner hat es für nötig befunden die Gewerkschaften und

die Personalvertreter korrekt und vollständig zu informieren. Der OGBL verlangt endlich Aufschluss über die Gespräche, die die einzelnen Regierungsvertreter bei ihren zahlreichen Dienstreisen nach Doha geführt haben. Die gegenwärtig angewandte Salamtaktik ähnelt stark der Vorgehensweise im Mittel-Dossier und es ist zu befürchten, dass es der Luftfahrt ähnlich ergeht wie der Stahlindustrie. An der Cargolux, mit ihren 1.200 Beschäftigten, hängen auch die Luxair mit rund 2.500 Beschäftigten sowie weitere Akteure des Transport- und Logistiksektors.

Der OGBL appelliert an die Regierung, endlich mit offenen Karten zu spielen und sich an die Mitbestimmungsgesetze zu halten. Auf eine Anfrage des OGBL nach einer Dringlichkeitsunterredung vom 20. Februar 2012 reagierte die Regierung erst am 19. März. Demnach wurde am 26. März eine Delegation des OGBL von Wirtschaftsminister Schneider und Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister Wiseler empfangen.

Cargolux:

Quel rôle jouera Qatar Airways?

L'OGBL exige enfin de la transparence

L'OGBL se montre scandalisé par les révélations de la presse concernant la future composition du capital de Cargolux et la participation de Qatar Airways.

Selon des articles de presse, il existerait un accord secret suivant lequel la participation de Qatar Airways dans le capital de Cargolux pourrait augmenter de 35% à 49%. Si on prend en considération la participation du fonds d'investissement qatarien Precision Capital dans Luxair, qui elle est de nouveau actionnaire chez Cargolux, alors

l'Emirat du Qatar pourrait exercer bientôt une influence chez Cargolux correspondant à 55% du capital au total.

Au cas où ce scénario serait effectivement réalisé, le Luxembourg perdrait définitivement un autre fleuron de son économie!

Eviter un deuxième cas Mittel

Suite aux révélations de la presse, l'OGBL doute fortement de l'honnêteté du ministre des Finances, du ministre du Développement durable et des infrastructures et du ministre de l'Economie. En même temps, l'OGBL met en cause la crédibilité de la direction générale de Cargolux. Ni les responsables politiques, ni la direction Cargolux n'ont daigné informer de manière correcte et complète les syndicats et les représentants du personnel. L'OGBL exige enfin des renseignements concrets sur les négociations menées par nos ministres lors de leurs nombreux déplacements à Doha. La stratégie de ne donner des informations qu'au compte-gouttes ressemble fortement à celle appliquée dans le cas de la reprise d'Arcelor par Mittel. Tout laisse croire que le secteur de l'aviation subit le même sort que le secteur de la sidérurgie. Or, il faut prendre en compte que le dossier Cargolux, avec ses quelque 1 200 salariés, a un impact direct sur Luxair avec 2 500 salariés, ainsi que sur l'ensemble du secteur du transport et de la logistique.

L'OGBL lance un appel au gouvernement de jouer, enfin, cartes sur table et de respecter la législation sur la cogestion. L'OGBL vient seulement de recevoir une réponse à sa demande d'entrevue urgente en date du 19 mars 2012, demande introduite déjà le 20 février. Une délégation de l'OGBL a été reçue le 26 mars 2012 à midi par Etienne Schneider, ministre de l'Economie et à Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des infrastructures.



Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande

Robert Wolff

Ludec s.à r.l. Holzem
(Groupe Rotarex)

Renouvellement de la convention collective

En date du 12 mars 2012, le syndicat OGBL a signé une nouvelle convention collective de travail pour les salariés de la société Ludec s.à r.l. de Holzem.

La convention a une durée de deux ans et couvre la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Outre la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau texte de convention collective qui couvre les 2 anciens statuts ouvrier et employé, les parties ont pu trouver un accord sur les améliorations suivantes:

- A partir du 1^{er} janvier, une prime d'ancienneté de 12 €/année est instaurée pour l'ensemble du personnel.
- Une prime de 37,1840 € actuellement en vigueur est amenée à 60 €/mois.
- A partir de 2012, 4 heures d'absence payées pour visite médicale sont allouées aux salariés.
- L'employeur interviendra en ce qui concerne le lavage des vêtements de travail selon les mêmes modalités qu'auprès du groupe Rotarex de Lintgen.



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Secteur Assurances

Rupture des négociations

La dernière réunion de négociation pour le renouvellement de la convention collective du secteur «Assurances» du 15.03.2012 s'est déroulée sans aucun résultat positif pour les salariés.

En dépit de la volonté des syndicats de négocier et malgré des bénéfices de dizaines de millions d'Euros, des dividendes en permanente augmentation pour les actionnaires et les «bonis» en progression pour les dirigeants, l'ACA (Association des Compagnies d'Assurances), sous le faux prétexte de la sauvegarde du maintien de l'emploi (cependant sans mesures concrètes ni garanties aucunes) est restée sur sa position de départ à savoir:

- diminution de la «Prime de Juin» (- 50%)
- aucune augmentation pour 2012
- aucune augmentation pour 2013
- augmentation linéaire insignifiante de 0,25% en 2014
- modification qualitative ridicule des conditions de travail.

Nonobstant l'indexation de la plupart des primes d'assurances facturées au consommateur, cu-

mulée au cadeau gouvernemental de la manipulation de l'indexation des salaires, tous ces bénéfices sont transmis intégralement aux actionnaires et cadres dirigeants. L'intransigeance de l'ACA a fait que les syndicats présents à la table de négociation en ont eu ras-le-bol et ont décidé de quitter la réunion non sans inviter l'ACA à revenir sur sa position et de soumettre une nouvelle proposition digne des efforts et de l'engagement quotidien des salariés du secteur.

Voilà pourquoi nous invitons les employés du secteur à rester vigilants et à se tenir prêts pour participer prochainement à des manifestations de protestation.

Van Lanschot Bankiers
Luxembourg S.A.

Plan social

Le 20 mars 2012, les syndicats OGBL/SBA, LCGB et ALEBA ont été convoqués à la première réunion de négociation du plan social de Van Lanschot Bankiers Luxembourg S.A.

Le Groupe Van Lanschot (présent à Luxembourg depuis 1989) a décidé de centraliser ses activités européennes de Private Banking en un pôle unique basé en Suisse: l'«International Private Banking». Ce nouveau pôle sera principalement dédié à la clientèle fortunée.

L'effectif de la banque, déjà réduit en 2010 et 2011, compte à ce jour 24 salariés.

Les licenciements surviendront progressivement jusqu'au 31 décembre 2012, date à laquelle la banque cessera toutes ses activités à Luxembourg.

Ce plan social n'est pas sans nous rappeler celui de la banque Banco Itaú Luxembourg S.A., survenu en novembre 2011 également à la suite de «décisions stratégiques» du groupe.

L'OGBL/SBA est disponible pour répondre aux questions des salariés de Van Lanschot Bankiers Luxembourg S.A. Il mettra tout en œuvre pour défendre au mieux les intérêts de ces salariés.

**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo Jean-Luc De Matteis

**A force de trop jouer, le
carrelage va casser ...**

Les négociations de la convention collective de travail (CCT) pour le métier de carreleur se trouvent dans une impasse. Depuis 2000, les négociations de renouvellement de la CCT se déroulent en alternance. Les parties ont finalement repris les pourparlers, il y a deux ans, afin de trouver un accord avec l'OGBL en tant que syndicat majoritaire du secteur et le LCGB.

Cependant et après de nombreuses réunions de négociation, le comité des carreleurs de l'OGBL ne peut que constater que le patronat souhaite voir le métier de carreleur dévalorisé afin de diminuer de façon considérable les salaires de milliers de carreleurs au Luxembourg.

Les revendications patronales visent à diminuer les salaires des carreleurs travaillant à la tâche, qui constituent la majorité des salariés du secteur. Les baisses de salaire sont de l'ordre d'environ 20%. Les représentants des employeurs souhaitent également faire effectuer la pose de carrelage par du personnel n'ayant pas la qualification de carreleur et ouvrent par cette pratique la porte à un dumping salarial au sein des entreprises. Une telle initiative est dangereuse et injuste vu qu'elle crée des inégalités dans l'entreprise et mène à une spirale salariale négative vers le bas.

Revalorisation du métier de carreleur

Les syndicats OGBL et LCGB revendiquent une revalorisation quantitative et qualitative du métier de carreleur. Une telle approche mène-

rait également à une plus grande attractivité pour les jeunes et ceci afin de les intéresser à entamer les formations de carreleurs.

Lors de sa dernière réunion, le comité des carreleurs de l'OGBL a refusé unanimement les revendications patronales et a décidé de lancer une campagne de sensibilisation et de mobilisation afin d'informer tous les salariés du secteur de la situation. Il a également été décidé des démarches à suivre au cas où la fédération patronale s'obstine à vouloir faire régresser les conditions de travail et de rémunération des milliers de salariés du secteur.

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti Danièle Nieves

Rencontre SEW/APESS et MENFP

**Le fossé reste
largement ouvert!**

Une nouvelle rencontre à propos des réformes scolaires entre les syndicats SEW/OGBL et APESS d'une part et le MENFP d'autre part a eu lieu le 2 mars 2012. La ministre était accompagnée de ses collaborateurs Michel Lanners, Marc Barthelemy, Jos Bertemes, Gérard Zens, Nicolas Neumann, Robert Brachmond, Guy Strauss et Myriam Bamberg, l'APESS était représentée par Daniel Reding, Simone Lehnert, Pascal Zeihen et Eric Bruch, et le SEW/OGBL par Patrick Arendt, Monique Adam, Guy Foetz, Jules Barthel, John Wecker et Sonja Delli Zotti.

Les représentants des enseignants du fondamental et du secondaire ont rappelé le succès du meeting du



Les organisations patronales ont fait échouer les négociations pour le renouvellement de la convention collective du secteur du bâtiment le 22 mars. La veille, OGBL et LCGB avaient informé la presse sur la situation et sur les propositions syndicales. L'OGBL est déterminé à défendre les acquis et les intérêts des 14 000 salariés par tous les moyens syndicaux possibles. Affaire à suivre!

1^{er} décembre à Bertrange et du «Manifeste» lancé en janvier et signé par plus de 4 700 enseignants. Ils ont demandé une nouvelle fois la mise à plat du projet de réforme de l'enseignement secondaire. La ministre a déclaré une fois de plus qu'elle devait «aussi écouter d'autres voix», dont celles des élèves, des parents et des organisations patronales.

Alors qu'au cours des semaines passées, elle avait répété à l'occasion des réunions régionales auxquelles elle avait convié les représentants des enseignants des différents lycées et lycées techniques, que «tout était négociable», elle est pourtant restée évasive le 2 mars aussi bien sur la négociabilité, que sur l'«échancier», qui – semble-t-il – ne devrait pas aller plus loin que le lendemain des vacances de Pâques. Quant au «cadre européen des langues», il fut tout à coup déclaré non négociable, et la question de l'apport pédagogique de l'enseignement par compétences a été érigée en tabou.

Alors que depuis des mois, les enseignants exigent une mise à plat complète du projet de réforme du secondaire, une révision des dispositions de la loi sur l'enseignement fondamental, notamment concernant le contingent, l'évaluation, le PRS et les travaux administratifs, ainsi qu'une révision de la loi sur l'enseignement professionnel, les représentants du MENFP ont évité une nouvelle fois le débat de fond. Cela tout aussi bien sur la réforme du secondaire que sur celles de l'enseignement fondamental et de l'enseignement professionnel, qui, de l'aveu même de la ministre pour ce dernier, se voient confrontés à des problèmes de taille. Or, ils viennent d'être réformés à travers la même philosophie globale que celle prévue pour le secondaire, philosophie que le MEN s'obstine à vouloir imposer

malgré le chaos qu'elle a engendré.

Finalement, les représentants ont informé la ministre qu'une manifestation de rue sera organisée en date du 22 mars sous le mot d'ordre «Solidaresch fir d'Bildung!»

Manifestation du personnel enseignant et éducatif
Solidaresch fir d'Bildung – plus que mis en évidence!

Le 22 mars, les manifestantes et manifestants étaient bel et bien représentatifs pour leurs corps de métier quand ils défilaient à 6 000 personnes dans les rues de la ville de Luxembourg. Les messages lancés aux ministres de l'Education nationale et de la Fonction publique furent clairs et nets. Le personnel de l'Ecole luxembourgeoise est déterminé à voir ses revendications réalisées.

Bien que reportée d'une année, la réforme du lycée avec ses points contestés reste sur la table. Il faut qu'elle soit mise à plat pour réél-

lement résoudre les problèmes. Il faut aussi évaluer objectivement et profondément réviser les réformes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement professionnel. Enfin, il faut que la gestion par objectifs, l'appréciation individuelle, ainsi que la hiérarchisation et la dévalorisation des carrières prévues dans la réforme de la Fonction publique soient remises en question.

Epaulés par la majorité absolue de leurs collègues, les syndicats de l'enseignement sont en position de force pour mener une négociation sérieuse avec les responsables politiques et n'accepteront plus le dialogue de sourds pratiqué jusqu'à présent par les ministères.



OGBL-Vertretung sucht Gespräch mit dem Beschäftigungsminister

„Ich halte davon nicht ganz viel“

Um einige Fragen zu den berufseinführenden Maßnahmen für junge Menschen zu klären, kamen OGBL-Präsident Jean-Claude Reding, OGBL-Generalsekretär André Roeltgen und die Verantwortliche der Jugendabteilung des OGBL, Taina Bofferding, am 27. Februar 2012 mit Beschäftigungsminister Nicolas Schmit zusammen. Ebenfalls gefragt war die Meinung des Ministers zum staatlich subventionierten Mindestlohn für nichtqualifizierte Jugendliche und bei dieser Gelegenheit wurden auch die Bemühungen auf europäischer Ebene gegen die Jugendarbeitslosigkeit diskutiert.

Die Betreuung von Jugendlichen in einer berufseinführenden Maßnahme muss nachgebessert werden!

Das Gesetz (6068) vom 11. November 2009 sieht eine Bewertung der temporären Maßnahmen vor.

Alle politischen Parteien waren sich damals bei der Gesetzesabstimmung über die Wichtigkeit einer ausführlichen Analyse einig. Nur so ließe sich die Effizienz des CIE (contrat d'initiation à l'emploi), CAE (contrat d'appui-emploi) und CIE-EP (contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique) überprüfen. Die Politik solle sich schließlich nicht nur damit begnügen die Arbeitslosenquote der Jugendlichen zu verschönern.

Im Oktober des vergangenen Jahres wurde dann eine Studie vom Ceps/Instead durchgeführt. Die Tatsache,

dass endlich eine Analyse veröffentlicht wurde, wird vom OGBL begrüßt, der allerdings bedauert, dass diese Studie nur auf Rohdaten basiert und keine qualitativen Indikatoren bei der Analyse berücksichtigt wurden. Diese hätten zweifellos dazu beigetragen mehr Informationen über die obligatorische Ausbildung, welche der Betroffene während seiner Arbeitsstunden erfahren soll, zu erhalten sowie auch Auskunft über die Rolle und die Arbeit des Betreuers.

Der OGBL erinnerte den Ressortminister daran, dass eine Befragung der Jugendlichen, die von einer der genannten Maßnahme profitieren, bis heute ausgeblieben ist.

Der Minister gab zu, dass die Betreuung der jungen Menschen in diesen Beschäftigungsmaßnahmen ungenügend ist und dies schleunigst geändert werden muss. „Es ist viel einfacher eine quantitative als eine qualitative Analyse zu beantragen“, führte Nicolas Schmit an. Dass die Studie so lange auf sich warten ließ, führt der Minister darauf zurück, dass die Mehrheit der Jugendlichen erst ab 2010 in einem frühestens 2011 auslaufenden Vertrag war.

Der OGBL betonte, dass er kein Verständnis dafür habe, dass die Maßnahmen ohne jegliche sinnvolle Überarbeitung Jahr für Jahr gesetzlich verlängert würden. Des Weiteren machte Präsident Reding den Vorschlag, die im Rahmen einer solchen Maßnahme erhaltene Ausbildung offiziell anzuerkennen und zu beglaubigen. Der Minister nahm diese Anregung zur Kenntnis und versprach sie in sein Projekt einfließen zu lassen. Sollte Nicolas Schmit dies vergessen, wird der OGBL ihn rechtzeitig daran erinnern. Mit großem Interesse wird die Jugendabteilung die Entwicklung dieses Dossiers verfolgen.

Der Vorschlag eines subventionierten Mindestlohns beruht nicht auf einer Abmachung in der Regierung!

Dem OGBL war schnell klar, dass die Idee hinter dem Vorschlag eines subventionierten Mindestlohns wenig mit der Beschäftigungspolitik von jungen Menschen zu tun hat, sondern einen erneuten Versuch, den Mindestlohn anzugreifen, darstellt. Die Gewerkschaft warnte bereits in einer Pressemitteilung davor, Jugendliche weiter in die Prekarität zu treiben. Natürlich hilft man einem jungen Menschen mehr indem man ihm eine Beschäftigung gibt anstatt ihn in der Arbeitslosigkeit



sitzen zu lassen. Doch nach welchen Bedingungen und welchen Kriterien sollte dies geschehen?

Der OGBL zeigte sich erfreut vom Minister zu hören, dass er weder die Bestrebungen des Staats- noch des Finanzministers in Sachen „subventionierter Mindestlohn“ teile. Nicolas Schmit äußerte sich klar und deutlich mit den Worten: „Ich halte davon nicht ganz viel“ und gab zu verstehen, dass es bereits ausreichend Instrumente gibt, um jungen Menschen aus der Arbeitslosigkeit zu helfen. Der Vorschlag wurde ihm zufolge einfach so in den Raum gestellt und war innerhalb der Regierung nicht abgemacht worden. Statt immer neue Initiativen ins Leben zu rufen, die Unsummen an staatlichen Geldern verschlingen, täte man besser daran in die Aus- und Weiterbildung zu investieren.

Europaweiter Beschäftigungspakt bald auch für Luxemburg

Um die Arbeitslosenquote bei jungen Menschen in den Griff zu bekommen und ihnen reale Perspektiven auf



dem Arbeitsmarkt zu bieten, wird ein europaweiter Beschäftigungspakt vorgeschlagen. Den Jugendlichen sollen innerhalb von vier Monaten nach Verlassen der Schule konkrete Job- beziehungsweise Weiterbildungsmöglichkeiten angeboten werden. Dieses Projekt möchte der Ressortminister so schnell wie möglich auch für Luxemburg in Angriff nehmen. Die europäische Budgetpolitik will in diesem Zusammenhang nämlich jährlich 10 Milliarden Euro zur Verfügung zu stellen. Für den OGBL gilt es darüber zu wachen, – und dies legte er dem Minister nah –, dass diese Gelder nicht irgendwohin in einen dubiosen Fond fließen, sondern auch wirklich dorthin gelangen, wo sie gebraucht werden.

Si tu ne défends pas tes droits aujourd'hui, tu risques de les perdre demain!

Une des missions de l'OGBL consiste à défendre activement les intérêts des jeunes salariés, des étudiants et des jeunes en voie de qualification professionnelle. Et une des missions du Département des Jeunes de l'OGBL est d'assurer la formation syndicale des jeunes pour qu'ils soient en mesure de lutter pour leurs droits.

Le Département des Jeunes regroupe l'ensemble des membres de l'OGBL jusqu'à l'âge de 35 ans.

Se syndiquer à l'OGBL, c'est d'abord être acteur de son avenir tout en étant soutenu par une force sociale puissante. L'OGBL lutte contre toute tentative d'exploitation et de précarisation des jeunes.

Nous revendiquons:

- des conditions de travail adéquates, des salaires équitables et des heures de travail réglées;
- une bonne formation et des perspectives pour la carrière professionnelle;
- qu'il n'y ait plus de nouveaux types de contrats de travail précaires;
- la lutte conséquente contre le chômage.

Ne reste pas silencieux!

Nous t'écoutons et sommes prêts à agir ensemble!

Engage-toi!

Contact:

Taina Bofferding

BP149 L-4002 Esch/Alzette Tél +352 54 05 45 404

E-mail: taina.bofferding@ogbl.lu

Bourses d'études pour enfants de frontaliers

L'OGBL demande au gouvernement de modifier la loi

La Commission européenne a envoyé le 27 février un avis motivé prévu à l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne exhortant le Luxembourg à mettre fin aux discriminations à l'encontre des travailleurs migrants et des membres de leur famille dans l'attribution de bourses d'études et d'allocations dites de 'boni pour enfant'.

Ceci est une nouvelle étape dans la procédure que la Commission a entamée contre notre pays suite à la plainte déposée début août 2010 par l'OGBL auprès de la Commission européenne contre le Grand-Duché de Luxembourg pour avoir violé plusieurs dispositions du droit communautaire en excluant les étudiants non-

résidents, enfants de frontaliers travaillant au Luxembourg, du bénéfice des aides financières de l'Etat pour études supérieures, des allocations familiales et du boni enfant.

Au lieu de continuer à s'obstiner et de risquer une condamnation devant la Cour de justice des communautés européennes, le gouvernement devrait enfin admettre que la loi du 26 juillet 2010 est une erreur juridique et politique qu'il convient de rectifier dans les plus brefs délais.

L'OGBL appelle donc avec insistance le gouvernement à modifier la loi et à se conformer au droit européen en la matière.

Studienbeihilfen für Kinder von Grenzgängern

Der OGBl fordert die Regierung auf das Gesetz zu ändern

Die Europäische Kommission hat am 27. Februar eine im Artikel 258 des Vertrags über die Funktionsweise der europäischen Union vorgesehene „mit Gründen versehene Stellungnahme“ an Luxemburg gerichtet und die Regierung aufgefordert, die Diskriminierung der Grenzgänger und ihrer Familienangehörigen bei der Vergabe von Studienbeihilfen sowie Familienleistungen wie dem sogenannten „Kinderbonus“ zu beenden.

Dies ist eine neue Etappe in dem von der Kommission gegen Luxemburg eingeleiteten Verfahren aufgrund der

Beschwerde, die der OGBl Anfang August 2010 bei der Europäischen Kommission eingereicht hatte.

Anstatt sich stur zu stellen und eine Verurteilung durch den Europäischen Gerichtshof zu riskieren, müsste die Regierung endlich eingestehen, dass das Gesetz vom 26. Juli 2010 ein juristischer und politischer Fehler war, den es schnellstens zu beheben gilt.

Der OGBl appelliert deshalb eindringlich an die Regierung das Gesetz zu ändern und es in Übereinstimmung mit den EU-Bestimmungen zu bringen.

Bourses d'études/Studienbeihilfen

Le dossier «bourses d'études» a été actualisé et complété par un article de fond sur les sites internet www.ogbl.fr et www.ogbl.be. Vous trouvez ce dossier sous la rubrique **CE QU'IL FAUT SAVOIR, Informations spécifiques pour frontaliers**.

Das Dossier „Studienbeihilfen“ wurde auf der Grenzgänger-Website www.ogbl-l.de aktualisiert und durch einen Artikel ergänzt. Sie finden das Dossier unter der Rubrik **GUT ZU WISSEN, Spezifische Informationen für Grenzgänger**.



Erweiterung des Beratungsangebotes für Grenzgänger

Ab 1. April 2012 bietet der OGBL Sprechstunden im DGB-Gewerkschaftshaus in Trier an

Die Zusammenarbeit zwischen OGBL und DGB hat in der Großregion bereits eine lange Tradition. Den beiden Gewerkschaften war früh bewusst, dass die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in unserer Region von zentraler Bedeutung für die Arbeits- und Lebensbedingungen der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer ist. Mit der Entwicklung des grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes und den täglich etwa 38 000 deutschen Grenzgängern nach Luxemburg tun sich viele Fragen auf: Wo bin ich versichert? Was ist mit meiner Rente? Und vor allem: Was tun, wenn es in Luxemburg Probleme mit dem Arbeitgeber oder der Sozialversicherung gibt?



In jedem Fall benötigen Grenzgänger spezielle, auf ihre Situation zugeschnittene Informationen und einen kompetenten und erfahrenen Ansprechpartner. Der OGBL bietet sachkundige Beratung an, sei es um sie in Arbeitsangelegenheiten oder bei Streitigkeiten mit ihrem Arbeitnehmer zu unterstützen oder sei es, um ihnen angesichts der Komplexität der luxemburgischen Institutionen der sozialen Sicherheit (Krankheit, Gesundheitsleistungen, Familienzulagen, Renten, Invalidität, Steuern...) mit Rat und Tat zur Seite zu stehen.

Die Zahl der Grenzgänger aus der Stadt Trier und der Region Trier-Saarburg ist besonders stark angestiegen.

Zusätzlich zu den Büros in Saarlouis und in Bitburg wird der OGBL daher ab dem 5. April 2012 Sprechstunden im DGB-Gewerkschaftshaus in Trier (Herzogenbuscherstraße 52, D-54292 Trier) anbieten. Diese finden jeden **Donnerstag von 13.00 Uhr bis 17.00 Uhr** statt. Eine vorherige Terminvereinbarung ist nicht notwendig.

Verantwortlich für die Sprechstunden ist Patrick Freichel, der zuständige Sekretär für die deutschen Grenzgänger im OGBL.

OGBL und DGB – zwei starke Partner für die deutschen Grenzgänger.

Informationsveranstaltungen Sektion „Deutsche Grenzgänger“ zum Thema

Die Besteuerung der Renten

Seit dem 1. Oktober 2009 müssen Rentner, die in Luxemburg gearbeitet haben und in Deutschland wohnen, auch ihre Luxemburger Rente in Deutschland versteuern. Viele Grenzgängerinnen und Grenzgänger müssen daher zum ersten Mal in Deutschland eine Einkommenssteuererklärung abgeben.

Die OGBL Sektion „Deutsche Grenzgänger“ lädt alle interessierten Grenzgängerinnen und Grenzgänger zu einer Informationsveranstaltungsreihe zu dem Thema: „Die Besteuerung der Renten“ ein.

Die Informationsveranstaltungen finden statt:

19. April 2012	Hotel „Koch-Schild“	Prümzurlayer Str. 1	Irrel	19.00 Uhr
26. April 2012	Sportakademie Trier	Herzogenbuscher Straße 56	Trier	19.00 Uhr
3. Mai 2012	Hotel „Zur Saarschleife“	Cloefstraße 44	Mettlach	19.00 Uhr

Referent ist **Stephan Wonnebauer**. Er ist Fachanwalt für Steuerrecht in Trier und „Avocat à la Cour“ in Luxemburg.



Entrevue entre l'OGBL et le député socialiste lorrain Christian Eckert

Le 12 mars 2012 a eu lieu une entrevue entre le député socialiste lorrain Christian Eckert, son attaché parlementaire Francis Herbays et une délégation de l'OGBL, composée de Jean-Claude Reding, président, Nico Clement, membre du Bureau exécutif, Sabine Paci et Christian Simon-Lacroix, responsables pour les travailleurs frontaliers français.

Au cours de cette entrevue différents problèmes ont été abordés: la réforme des pensions au Luxembourg et en France, l'allocation différentielle (ADI), les bourses d'études, l'assurance dépendance, le plan hospitalier au Luxembourg et le dossier hospitalier en France.

Un autre point abordé concernait les infrastructures de transport.

Enfin, Christian Eckert a donné des explications sur les conclusions de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise qui s'est récemment réunie au château de Senningen au Luxembourg et au Quai d'Orsay à Paris. A ce sujet, les deux délégations regrettaient le peu de coordination entre cette commission et les instances politiques de la Grande Région.

Les deux délégations ont par ailleurs décidé de se rencontrer régulièrement afin d'avoir des échanges de vue plus fréquents.

Réforme du système des pensions

Le gouvernement luxembourgeois a présenté cette année un projet de loi qui modifiera à l'avenir les montants des retraites et les conditions d'octroi des pensions au Luxembourg.

Les sections des frontaliers français de l'OGBL ont le plaisir de vous inviter à des réunions d'informations sur le projet de loi concernant la réforme du système des pensions au Luxembourg.

Les frontaliers français salariés et retraités se posent légitimement des questions:

- La durée nécessaire de la carrière et de cotisation va-t-elle augmenter?
- Les retraites actuelles vont-elles être modifiées par cette réforme?
- Le montant de la pension sera-t-il fortement diminué?
- Quelles sont les conséquences de ce projet de loi pour les futures générations?

Lors de ces conférences, Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale vous présentera le projet de loi gouvernemental et expliquera les conséquences de ce projet de réforme et notamment:

- les conséquences de ce projet de loi sur les retraites actuelles;
- les conséquences sur les futures retraites à partir de l'année 2013.

Quand?

Mercredi, le 25 avril 2012 18h30 à Algrange

Centre socioculturel Ambroise Croizat, place François Mitterrand

Jeudi, le 10 mai 2012 19h00 à Mont-Saint-Martin

Salle Victor Hugo, avenue du Bois (quartier du Plateau)

Jeudi, le 24 mai 2012 19h00 à Fameck

Salle Victor Hugo, rue de Touraine

Ces réunions d'information sont ouvertes au grand public.

Il n'y aura pas de permanences pour frontaliers français à Audun et Longlaville du jeudi 5 avril au jeudi 19 avril 2012 inclus.

La fête de la Solidarité SolidariDay

Dimanche 22 avril 2012 à Arlon
À partir de 13h00 - Hall polyvalent & Maison de la Culture

GRATUIT

Animations pour petits et grands, villages des saveurs

Spectacles & animations musicales

Grand théâtre :

14h00 « Engagez-vous, qu'ils disaient... » Alvéole & FGTB

15h30 « Le cirque ouille ! » Le Creahm

18h30 « Ali au pays des merveilles » Mousto Largo

Petit théâtre :

« École du cirque d'Arlon Gipsy circus »

www.solidariday.be - www.facebook.com/solidariday



Parking de délestage au parc commercial Hydrion + navettes de Bus gratuites

La Mutualité Socialiste



FGTB Luxembourg

Ensemble, on est plus forts



OGB-L

delta lloyd
à mes côtés BANK

Must Fm

TWIZZ

Chapier

Floral

Associations de personnes
Affaires sociales
& hospitalières



C.JANS
CONSTRUCTORS

l'avenir
www.lavenir.net



La CES dit «non» à une réglementation qui affaiblit le droit de grève



La Confédération européenne des syndicats (CES) rejette la proposition de Règlement «Monti II» adoptée le 21 mars 2012 par la Commission européenne. Les propositions de la Commission sont malheureusement loin de corriger les problèmes provoqués par les affaires Viking et Laval. «Le droit de mener une action collective est

un droit fondamental qui doit être garanti», a déclaré Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES.

Tout en saluant les mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Directive sur le détachement des travail-

leurs, la CES considère que la nouvelle directive d'application est insuffisante, en particulier concernant la possibilité de tenir un entrepreneur pour responsable.

Le Président Barroso s'était lui-même engagé à prendre les mesures nécessaires pour combattre le dumping social. Les propositions mises sur la table sont encore très loin d'atteindre cet objectif.

La CES veut un contrat social pour l'Union européenne au travers duquel tous les travailleurs jouissent de leurs droits fondamentaux. La CES ne soutient pas un système économique où la concurrence envahit toutes les sphères de la société et affecte le progrès social.

La CES adopte une déclaration sur la Grèce

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) a exprimé son entière solidarité avec les travailleurs de Grèce affectés gravement et de façon irréversible par les pertes d'emplois et de revenus qui ébranlent leur capacité à faire face à l'impact négatif de la crise.

La Grèce est précipitée dans l'une des dépressions économiques les plus profondes des temps modernes qui, cumulativement, pourrait atteindre les niveaux de récession du temps de guerre de 25 à 30%. Les sacrifices imposés aux travailleurs, aux retraités et à leurs familles sont sans précédent depuis l'après-guerre. Avec plus d'un million de chômeurs, près de 30% de la population est passé sous le niveau de pauvreté. Près de 250 000 personnes comptent sur les services d'aide pour un repas quotidien.

Le Comité exécutif de la CES exprime son indignation face à la proposition de donner priorité au remboursement des emprunts sur les pensions, les salaires ou autres besoins sociaux au travers d'un compte bloqué où seront recueillies toutes les recettes publiques grecques, ce qui devrait bientôt entraîner le pays en situation de défaut interne.

La CES et ses affiliés resteront vigilants et actifs en première ligne des efforts paneuropéens pour sauver la Grèce.

Der EGB verabschiedet Griechenland-Resolution

Die Exekutive des Europäischen Gewerkschaftsbunds (EGB) hat sich solidarisch mit den griechischen Arbeitnehmern erklärt, die schwer und unwiderruflich durch Arbeitsplatz- und Lohnverlust getroffen werden, was wiederum ihre Fähigkeit den negativen Folgen der Krise zu trotzen, beeinträchtigt.

Griechenland wird in eine der tiefsten wirtschaftlichen Depressionen der Neuzeit gestürzt, die kumulativ gesehen, das Rezessionsniveau der Kriegszeit von 25 bis 30% erreichen könnte. Opfer, wie sie den Arbeitnehmern, den Rentnern und ihren Familien zugemutet werden, gab es nicht mehr seit der Nachkriegszeit. Mit mehr als einer Million Arbeitslosen, fallen an die 30% der Bevölkerung unter die Armutsgrenze. An die 250.000 Menschen sind was ihre tägliche Mahlzeit anbelangt auf Hilfsspeisungen angewiesen. Die Exekutive des EGB drückt seinen Unmut über den Vorschlag aus, dass der Rückzahlung der Anleihen auf den Renten, den Löhnen oder anderen sozialen Bedürfnissen Vorrang gegeben wird, dies mittels eines gesperrten Kontos auf dem alle öffentlichen Einnahmen gesammelt werden, was das Land sehr bald in eine interne Zahlungsunfähigkeit führen wird.

Der EGB und seine Mitglieder werden wachsam bleiben und in erster Linie aktiv die paneuropäischen Anstrengungen zur Rettung Griechenlands unterstützen.

Bernadette Ségol rencontre la présidente du Conseil de l'UE

La secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats, Bernadette Ségol, a rencontré la Première ministre danoise et actuelle présidente du Conseil de l'Union européenne, Helle Thorning-Schmidt le 13 mars dernier. Les discussions ont essentiellement porté sur la situation économique actuelle. Pour la CES, la sortie de crise réside dans la croissance durable et non dans l'austérité.

Lors de sa rencontre avec l'actuelle présidente du Conseil de l'Union européenne, Bernadette Ségol a voulu porter la voix du mouvement syndical européen. La secrétaire générale de la CES a exprimé sa plus vive préoccupation sur la détérioration de la situation économique et sociale et ses conséquences désastreuses sur les travailleurs. L'austérité s'est révélée être complètement inefficace. Elle fabrique davantage de précarité et d'inégalités et met à mal le modèle social. La présidence danoise doit prendre en considération cette réalité et peser de tout son poids pour donner une autre orientation à l'Europe si l'on veut que le projet européen reste crédible aux yeux des citoyens.

La CES a fait remarquer à la présidence danoise que les mesures d'austérité faisaient l'objet de dispositions très précises et de court terme à la différence de la

croissance. Bernadette Ségol a toutefois reconnu que la croissance était désormais prise en compte dans le vocabulaire européen, mais qu'elle restait encore abordée de façon trop vague. Aucun objectif précis ne lui est associé. La CES plaide pour un plan de relance en faveur d'une croissance durable et d'emplois de qualité. Une attention particulière doit être portée sur l'emploi des jeunes qui paient le prix fort de la crise.

La secrétaire générale de la CES s'est également inquiétée du retard pris par certaines initiatives législatives européennes liées au marché intérieur (directive sur le détachement des travailleurs et Monti II). Il a été rappelé à la présidente du Conseil de l'UE que ces propositions devaient contenir des dispositions sociales fortes et clarifier la relation entre les libertés économiques et les droits sociaux fondamentaux.

Ces propositions doivent aussi répondre aux engagements du Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Il s'était, en effet, prononcé en faveur des droits sociaux fondamentaux et s'était engagé à adopter un cadre juridique pour lutter contre le dumping social en Europe. La CES attend toujours que les paroles soient mises en actes.

Journée d'action européenne 29 février

Dans le cadre de la Journée d'action syndicale européenne organisée par la Confédération européenne des syndicats le 29 février, les syndicats luxembourgeois OGBL, LCGB, ALEBA et FNCTTFEL ont organisé un piquet symbolique contre la politique d'austérité devant le bâtiment du ministère du Travail et de l'Emploi et du ministère de la Sécurité sociale. Le piquet était composé des responsables des structures syndicales des quatre syndicats organisateurs. A cette occasion, un mémorandum s'adressant à l'ensemble du gouvernement a été remis aux ministres Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo.



Calendrier Formation Syndicale OGBL mi-avril à mi-juin 2012

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2012 6 004	Analyser et comprendre un accident de travail	17/04	17/04	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 7 003 NEW	Formations pour militantes	17/04	18/04	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 005	Accompagner une personne victime d'un accident de travail ou de maladie	18/04	18/04	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 004	Excel - Perfectionnement	19/04	20/04	2	Luxembg.	KEY JOB
OG 2012 6 003 NEW	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise - Niveau expert	19/04	20/04	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 007	Incapacité pour maladies et réinsertion professionnelle	24/04	24/04	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 014	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	25/04	25/04	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 006	Méthodes et techniques d'analyse du poste de travail et de son environnement	30/04	30/04	1	Français	CEFOS
OG 2012 5 001	Accompagner un salarié lors d'un entretien	04/05	04/05	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 4 008 NEW	Access - Initiation	07/05	08/05	2	Français	KEY JOB
OG 2012 7 001 NEW	Le délégué à l'égalité	07/05	08/05	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 013	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail?	10/05	11/05	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 012	Stress, harcèlement, épuisement professionnel, souffrance au travail: comment prévenir, diagnostiquer, mettre en place un plan d'action en entreprise	14/05	15/05	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 3 009	Savoir rédiger et mettre en page un article pour un journal interne	15/05	16/05	2	Français	CSL Bragance
OG 2012 5 004-1	Etre délégué syndical au quotidien	04/06	05/06	2	Français	CEFOS
OG 2012 3 002	Préparer, mener une réunion, et faire un compte rendu	06/06	06/06	1	Français	CEFOS
OG 2012 6 010	Un lieu de travail bien pensé: les bases de l'ergonomie	08/06	08/06	1	Français	CEFOS
OG 2012 1 011	Je suis frontalier belge et je travaille au LUXEMBOURG	11/06	12/06	2	Français	CEFOS
OG 2012 1 001	Le contrat de travail (conclusion, exécution, rupture)	12/06	12/06	1	Français	CEFOS
OG 2012 1 002	Les conditions de travail (rémunération, durée, congés, etc.	13/06	13/06	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 5 011	Le comité mixte	14/06	14/06	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 1 003	La représentation des salariés dans les entreprises	15/06	15/06	1	Français	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender Mai 2012

Referenz	Titel	Anfang	Ende	Dauer	Sprache	Ort
OG 2012 6 011 NEW	Belastende Arbeitsfaktoren zerran an Gesundheit und Leistungsvermögen - wie kann die Ergonomie helfen?	15/05	15/05	1	Deutsch	CEFOS
OG 2012 5 008	Prävention und Steuerung sozialer Konflikte	24/05	25/05	2	Deutsch	CEFOS

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL-Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*



Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.



Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● **Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung**

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*



Temps plein *Vollzeit*



Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.





DU MYTHE DE LA DETTE CACHÉE

Dans le débat sur les finances publiques, et plus particulièrement sur l'évolution des dépenses publiques liées au vieillissement, il est parfois fait référence à une dette « cachée ».

L'utilité de cette notion, qui pourrait laisser sous-entendre que les pouvoirs publics cachent aux citoyens le véritable état des finances publiques, est brièvement analysée dans ce qui suit. Nous allons toutefois utiliser le terme plus neutre et plus adapté de « dette implicite ».

D'après les partisans de la thèse de la dette implicite, la dette d'un Etat ne retient que les engagements financiers « explicites », c'est-à-dire l'ensemble des engagements financiers que l'État s'est engagé explicitement à payer, notamment de manière contractuelle, comme ses emprunts. Or, cette dette ne serait pas la véritable dette, puisque, à côté de ces engagements explicites, il existe aussi des engagements dits « implicites », comme les pensions **futures**. La dette publique serait donc sous-estimée¹.

Ce débat vient d'être attisé suite à une étude récente relative à la dette effective par la « Stiftung Marktwirtschaft », proche du patronat allemand².

Cette étude, à laquelle également des personnalités politiques luxembourgeoises aiment à se référer, insinue que le Luxembourg ne serait pas un Etat honorable, puisque sa dette effective serait un multiple de la dette explicite que nous avons à l'heure actuelle. D'après l'étude, le Luxembourg a une dette explicite de 19% du PIB en 2010, alors que sa dette implicite serait de 1.097% (!) du PIB. La dette effective (tatsächliche Schuld) du Luxembourg serait la somme de ces deux montants, soit 1.116% du PIB. Cette proportion est appelée « Nachhaltigkeitslücke » par les auteurs de l'étude. Le Luxembourg ne serait dépassé que par l'Irlande dans ce scénario de catastrophe, alors que la Grèce aurait une dette implicite plus faible que le Luxembourg.

Ces points de vue visent clairement à transformer l'existence du régime public et obligatoire de pension, pilier de la protection sociale déployé pour assurer une sécurité financière institutionnalisée dans la vieillesse, en un problème majeur dans un monde vieillissant.

Or le débat sur la dette implicite est un faux débat puisqu'il se place dans une logique, qui n'est pas celle de la répartition, mais de la capitalisation.

¹ On retrouve cette argumentation dans la 12^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Luxembourg (PSC) : « A politique inchangée, les dépenses publiques liées au vieillissement démographique augmenteront fortement à partir de 2020 et les passifs implicites du Luxembourg sont donc substantiellement plus élevés que les passifs « explicites » exprimés par la dette publique brute.

.../...

En effet, les dépenses publiques liées au vieillissement démographique sont projetées de passer, à politique inchangée, de 20% du PIB en 2010 à 38% du PIB en 2060, selon les projections à long terme de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

Cet accroissement sera essentiellement imputable à hauteur de 85% à l'évolution des dépenses de pensions (tous secteurs confondus), qui passent de 8.6% du PIB en 2010 à 23.9% du PIB en 2060. »

² Stefan Moog, Bernd Raffelhüschen : Ehrbare Staaten? Tatsächliche Staatsverschuldung in Europa im Vergleich. Stiftung Marktwirtschaft, Argumente zu Marktwirtschaft und Politik, Nr. 115, Dezember 2011

La dette implicite n'a pas de sens dans un régime de répartition

Un régime de répartition pure est un régime où les pensions des bénéficiaires (les retraités) sont payées par les cotisations prélevées sur la masse salariale des travailleurs actifs. On parle souvent ici d'une solidarité intergénérationnelle, d'un contrat social entre actifs et retraités : la génération active prend en charge les pensions des retraités.

Un système de capitalisation est un régime où les cotisations prélevées ne sont pas utilisées pour le paiement des pensions des retraités actuels, mais sont placées sur des marchés financiers pour obtenir un rendement. À la fin de la carrière professionnelle de l'assuré, le capital ainsi accumulé détermine la prestation vieillesse du bénéficiaire retraité.

Le calcul d'un besoin de financement des déséquilibres futurs (dette implicite ex ante, dette explicite ex post, *tax gap*, *Nachhaltigkeitslücke*) a l'inconvénient de suggérer que la norme serait le provisionnement de l'ensemble des déficits futurs **à l'heure actuelle**. Une telle prudence est très excessive, voire superflue. Dans la pratique, ce sont bien des réformes structurelles (paramètres de systèmes de retraites dont les taux de cotisation et les taux de remplacement) qui permettent d'assurer la soutenabilité du système à long terme au fur et à mesure des besoins.

Une cotisation sociale n'est en effet jamais fixée pour l'éternité. De la logique du système par répartition découle, le cas échéant, la nécessité d'augmenter les ressources pour accompagner l'accroissement des dépenses, sans que cela implique d'ailleurs de recourir aux marchés financiers pour ce faire et de s'endetter massivement.

Ne pas rapporter des dépenses futures au seul revenu d'aujourd'hui !

La construction d'un indicateur synthétique comme la dette implicite soulève donc une difficulté d'interprétation. **L'hypothèse d'ajustement « en une fois » qui le sous-tend est en effet complètement irréaliste.** Dans la pratique, les ajustements de cotisations et de prestations se font toujours de manière graduelle.

En outre, il n'est pas anormal que ces indicateurs aient des valeurs très élevées, très au-dessus de l'ordre de grandeur des ratios dette/PIB usuels. Des valeurs élevées ne sont pas en soi un signe de déséquilibre : un système de retraite par répartition a toujours une dette implicite élevée même si on est dans un régime permanent parfaitement équilibré, puisque les recettes couvrent uniquement les prestations des retraités actuels, et non pas celles des retraités futurs.

Cette valeur élevée ne serait un motif d'inquiétude que s'il y avait un risque réel d'obligation de fermeture du système, que cette fermeture prenne la forme d'une fermeture immédiate ou d'une fermeture limitée aux nouveaux entrants. Un tel risque légitime l'application de cette norme comptable pour les régimes d'entreprise et implique, où il y en a l'obligation, que l'ensemble de ces engagements soient provisionnés. Une entreprise peut disparaître du jour au lendemain. C'est la raison pour laquelle les pensions complémentaires de ces salariés doivent être provisionnées.

En fait, la limite du raisonnement découle de son ambition de ramener à un indicateur unique l'ensemble des déséquilibres futurs. Dans le cas du *tax gap* (recettes nécessaires pour financer aujourd'hui le besoin de financement futur actualisé), cette ambition oblige à faire « comme si » on cherchait à résoudre ces déficits **en une fois**. On comprend facilement que ce type de calcul ne puisse se substituer totalement à l'examen des projections plus détaillées des besoins de financement futurs.

Mélange de stocks et de flux

L'indicateur de dette implicite compare deux choses bien différentes : un stock et un flux, la dette totale (explicite ou implicite) étant un stock, et le PIB (que l'on peut associer à un revenu) étant un flux.

Imaginons un ménage qui a contracté un emprunt pour acheter une maison. La dette relative à l'achat, 300.000 EUR, est un stock. Si le ménage rembourse cet emprunt sur une durée de 20 ans, il doit payer des mensualités de 1.580 EUR comprenant les intérêts et le remboursement du capital. Ces mensualités sont un flux.

Supposons que notre ménage a un revenu mensuel disponible de 4.500 EUR. Ce revenu est également un flux.

Tout le monde conviendra que, pour calculer la charge du ménage, **il faut comparer la charge relative à la dette à son revenu**. Sur une année, le ménage doit rembourser 18.960 EUR (1.580 x 12), ce qui représente 35% de son revenu annuel disponible, qui s'élève à 54.000 EUR (4.500 x 12). Le ménage fait face à une **charge supportable**.

Si l'on compare toutefois la dette entière au revenu annuel du ménage, le rapport n'est plus de 35%, mais de 456% et devient quelque peu inquiétant.

C'est bien ce genre de calcul qui est effectué lors des calculs comparant dette et PIB. A cela il faut ajouter que dans le cas de notre ménage, la dette est explicite, alors que, en matière de dette implicite relative au système de pension public, il ne s'agit pas d'une dette véritablement contractée, mais de promesses de pension dont les paramètres peuvent être adaptés en cours de route et en cas de besoin.

Contrairement à notre ménage, un État peut augmenter ses revenus par la voie d'une augmentation des impôts.

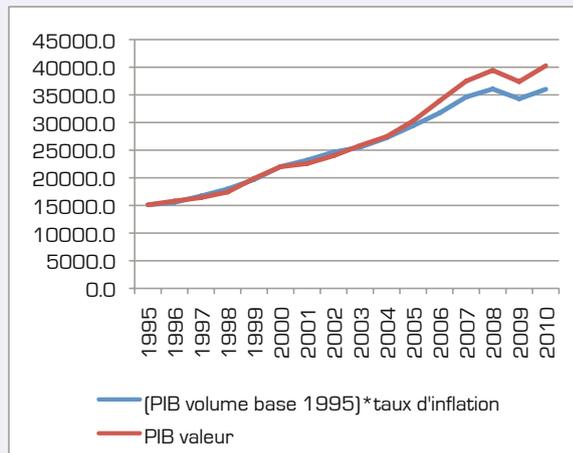
Choix des paramètres

D'après un document de l'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE)³, deux paramètres s'avèrent cruciaux pour l'évaluation de la dette implicite.

Le premier est le **taux d'actualisation**. Plus ce taux est élevé, plus la «dette implicite ex ante» est faible : pour faire face dans le futur à un même besoin de financement, on a besoin de placer aujourd'hui moins d'argent si les rendements futurs sont plus élevés. Dans les calculs du document de l'INSEE, les taux d'intérêt sont exprimés en écart au taux de croissance du PIB. Ici intervient donc la discussion sur les taux de croissance du PIB réel et du PIB nominal. On ne peut pas simplement assumer que la croissance du PIB nominal est la multiplication du taux de croissance du PIB réel par le taux d'inflation, étant donné qu'au Luxembourg, depuis 2006, il existe une grande différence entre l'évolution du déflateur du PIB et du taux d'inflation.

³ *Évaluer les engagements implicites des systèmes de retraite*, Didier Blanchet et Jean-François Ouvrard, L'économie française, 2006

Comparaison évolutions PIB en valeur et PIB en volume multiplié par le taux d'inflation
(en millions euros)



Source : Statec

L'autre paramètre est l'**horizon de calcul**. Les résultats sont évidemment différents selon le choix de la date choisie de l'horizon. On peut en outre effectuer des calculs à horizon infini. Dans ce cas, les projections sont encore plus défavorables.

L'indicateur ne saisit en outre pas toujours bien l'**incidence des changements démographiques**, par exemple les chocs sur la fécondité. Ainsi, une chute de la fécondité à une date donnée n'a aucune incidence sur l'indicateur durant une vingtaine d'années puisqu'elle ne change ni le nombre d'actifs, ni le nombre de retraités, ni les droits des uns et des autres. Le ratio « droits acquis/PIB » est donc totalement myope quant aux conséquences de ce type de choc. Il ne commence à évoluer que lorsque les premières générations creuses entrent en activité, et il ne le fait qu'en raison d'un effet dénominateur, à savoir le fait que des engagements implicites presque inchangés sont rapportés à un PIB qui freine ou se contracte.

Oui, décidément, la dette cachée est bien un mythe !

Nouvelle édition du Panorama social

Une nouvelle édition du Panorama social mais, disons-le d'emblée, peu de constats nouveaux.

En Europe, tout comme au Luxembourg, l'accent a été mis de longue date sur les performances économiques des entreprises, tandis que le social semble avoir été négligé. En effet, on observe au Grand-Duché une augmentation des inégalités et de la pauvreté, un accroissement du nombre de bénéficiaires de revenus sociaux, des taux de chômage préoccupants surtout concernant les jeunes et les travailleurs âgés, une dégradation des conditions de travail et de vie.

De surcroît, la course au désendettement se produit probablement au pire moment: l'austérité prime alors que les économies se trouvent au creux de la vague conjoncturelle. Les dirigeants politiques semblent avoir oublié un des principaux rôles des États, celui de mener des politiques contra-cycliques. Si la dette publique a augmenté en Europe, de même que le chômage, c'est

bien à cause de la crise. Bien qu'à son irruption la politique keynésienne se soit rappelée au bon souvenir de la classe politique, elle fut trop vite abandonnée pour la politique d'austérité actuelle, qui n'est que le renforcement de la stratégie qui prévalait avant l'émergence de la crise.

Or, une politique d'austérité ne permet pas de réduire la dette publique; au contraire, elle réduit la capacité d'un pays à payer ses dettes: lorsque l'on pratique une politique d'austérité, les recettes fiscales manquent alors que les dépenses pour le chômage augmentent et, du fait du rétrécissement du PIB, la dette en pourcentage du PIB continue d'augmenter.

Toutefois, la crise aurait bon dos si elle expliquait les évolutions tendancielles que relève ce Panorama social. Il met en lumière, en espérant les faire reconnaître, pour qu'il soit entrepris de les éliminer, les faiblesses que contient un modèle économique basé, comme en Europe, uniquement ou principalement sur le côté de l'offre.

Trois principaux thèmes sont ainsi abordés. Le premier porte sur les inégalités et le risque de pauvreté, le deuxième concerne le chômage et l'emploi, avec une attention particulière, cette fois, sur la situation des salariés âgés, et le troisième se rapporte aux conditions d'emploi et à la qualité de celui-ci.

Luxembourg, mars 2012

Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés



Distribution:
Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener
L-1634 Luxembourg

La publication peut aussi être téléchargée
du site internet www.csl.lu

Assemblées générales OGBL

Partie III: 30 mars au 11 mai 2012

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Ënnersauer	vendredi 30 mars	19 h 00	Rosport	Café du Commerce	Christian Sikorski
Schifflange	vendredi 30 mars	19 h 00	Schifflange	Hall Polyvalent	Romain Daubenfeld
Rumelange	vendredi 30 mars	18 h 30	Rumelange	Café Rëmlengerstuff	Pierre Schreiner
Kehlen/Kopstal	vendredi 30 mars	19 h 00	Keispelt	Salle polyvalente	Raym. Kapuscinsky
Munneref-Duelem	vendredi 30 mars	19 h 00	Ellange	Centre Culturel Martialis	Jean-Claude Reding
Bissen	samedi 31 mars	19 h 00	Bissen	Café de la Place	Jean-Claude Delleré
Grenzgänger	samedi 31 mars	19 h 00	Irrel	Hotel Kochschilt	Romain Daubenfeld
Norden	samedi 31 mars	18 h 00	Doncols	Café-Restaurant Thilmany	Marcel Breuskin
Sandweiler	lundi 2 avril	19 h 00	Sandweiler	Rest. Terra Promessa	Jean-Luc De Matteis
Clemency	jeudi 5 avril	19 h 00	Clemency	Etangs de Clemency Buvette	Romain Daubenfeld
Kayl	vendredi 6 avril	19 h 00	Kayl	Kälerstuff	Tom Jungen
Niederdonven	vendredi 13 avril	19 h 00	Ehnen	Hotel Simmer	Romain Daubenfeld
Clausen/Neudorf	samedi 14 avril	16 h 00	Neudorf	Restaurant Roud Haus	Viviane Jeblick
Frontaliers français	dimanche 15 avril	09 h 30	Audun-le-Tiche	Salle Jean Moulin	
Tétange	vendredi 20 avril	18 h 30	Tétange	Schungfabrik	Hubert Hollerich
Hesperange	vendredi 20 avril	19 h 00	Hesperange	Centre Nico Braun	Pit Schreiner
Beckerich	vendredi 20 avril	19 h 00	Beckerich		Viviane Jeblick
Eischen	vendredi 20 avril	19 h 00	Eischen	Centre Culturel Jean Wolff	Gérard Müller
Volmerange	vendredi 20 avril	19 h 00	Volmerange	Salle des Fêtes	Carlos Pereira
ACAL Steinfort/ Noerdange	samedi 21 avril	18 h 00	Kleinbettingen	Restaurant De Bräiläffel	
Lorentzweiler	samedi 21 avril	19 h 00	Helmdange	Centre Culturel	André Roeltgen
Luxembourg	samedi 21 avril	17 h 00	Luxembourg	Hotel Sofitel / Hotel Novotel	Jean-Claude Reding
Rédange/Attert	samedi 21 avril	18 h 00	Roodt sur Ell	Café Roorda Roodt sur Ell	Carlos Pereira
Frontaliers belges	samedi 21 avril	19 h 00	Viville-Arlon	Restaurant Le Fenil	Jacques Delacollette
Kleinbettingen	jeudi 26 avril	19 h 30	Kleinbettingen	Musiksall	J.-Cl. Bernardini
Steinsel	samedi 28 avril	19 h 00	Steinsel	Ecole Salle des Fêtes	André Roeltgen
Bonnevoie	samedi 28 avril	18 h 30	Bonnevoie	Casino Syndical	Jean-Luc De Matteis
Dommeldange	samedi 28 avril	17 h 00	Weimerskirch	Centre Culturel	Raym. Kapuscinsky
Steinfort	samedi 28 avril	19 h 00	Steinfort	Aal Schmelz	Christian Sikorski
PME	samedi 28 avril	19 h 00	Bastogne	Centre Sportif Porte de Trèves	Fränk Arndt
Roeserbann	samedi 28 avril	18 h 30	Bivange	Rest. Béiwengerstuff	Véronique Eischen
Thionville-Metz	vendredi 11 mai	19 h 00	Veymerange	Espace Multifonctionnel	Nico Clement



www.travel.acal.lu

SECTION LUXEMBOURG

Kontaktadresse:

Mett WALDBILLIG
17, am Hoirbock
L-8552 OBERPALLEN
Tel: 23 62 12 68

GSM: 691 14 36 26

E-mail: mathiasw@pt.lu



SECTION LUXEMBOURG

E-mail: ogbl.section.lux@internet.lu

www.sectionogbl.lu

Die ACAL und die OGBL Sektionen der Stadt Luxemburg haben für Samstag den
29. SEPTEMBER 2012

den bestbekanntesten Sänger der Volksmusik in das
"CENTRE ATERT" in Bertrange

für ein Konzert-Auftritt unter Vertrag genommen.

Genießen Sie zwei Stunden Volksmusik von Rudy Giovannini aus Südtirol.

Die Veranstaltung

beginnt um 20.00 Uhr im Centre Atert,

in der Hälfte des Konzerts ist eine Pause von 30 Minuten vorgesehen.

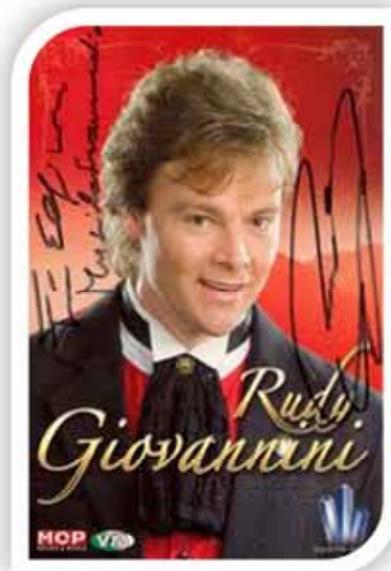
Nach der Veranstaltung steht Euch **Rudy Giovannini**
für eine **Autogrammstunde zur Verfügung.**



Rudy Giovannini

hat seine Wurzeln im sonnigen Bergland Südtirol und deshalb wird er "der Caruso der Berge" genannt. Wer einmal ein Konzert von Rudy erlebt hat, ist beeindruckt und verzaubert. Dieser Künstler besticht nicht nur durch seinen Gesang, sondern auch durch seine sympathische Art, seine humorvolle Moderation und durch seine Fähigkeit, das Publikum miteinzubeziehen und am Geschehen teilnehmen zu lassen.

Am 12. August 2006 war Rudy Giovannini im großen Eurovisions-Finale in München der unumstrittene Sieger - sein Lied "Salve Regina" (gesungen mit Belsy und dem Chor Monti Pallidi aus seiner Heimatstadt Leifers) wurde von allen teilnehmenden Ländern mit der höchsten Punktzahl bewertet!



EINTRITTSPREISE: ABENDKASSE: 38.- €

VORVERKAUF: 35.- €

VORVERKAUFSSTELLE:

OGBL-ACAL

38, route de Longwy

L-8080 BERTRANGE / HELFENT

RESERVIERUNGEN:

ACAL Sektion Luxemburg Tel: 23 62 12 68
c/o Mett WALDBILLIG

DEXIA-BIL: LU53 0020 1232 9758 6800

**Prix spécial de prévente
pour les membres OGBL
31.- €**

Nach Buchung der Überweisung auf dem Konto der ACAL wird Dir/Ihnen/Euch die Eintrittskarte/n mit der Post zugeschickt.

Action européenne coordonnée contre les conditions de garantie de Apple



L'ULC ainsi que les associations de consommateurs de 10 autres pays (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne, Portugal, Slovénie, Pologne, Danemark, Grèce) ont conclu après un examen coordonné au sein du BEUC (Bureau Européen des Unions de Consommateurs) que *Apple Sales International* (responsable des sites et réseaux de vente en Europe) trompe les consommateurs sur leurs droits légaux de garantie en leur faisant croire à tort qu'ils ne bénéficient que d'une garantie contractuelle (gratuite) d'un an sur les produits Mac, iPod, iPhone, iPad ...et qu'ils ont tout intérêt à souscrire à *AppleCare Protection Plan* (payant) pour les deuxième et troisième années après l'achat.

Le site <http://store.apple.com/lu> uniquement réservé aux commandes par des résidents luxembourgeois pour des raisons discutables, ne respecte pas le Code de la consommation luxembourgeois qui stipule que toute garantie commerciale doit indiquer la durée de la garantie légale qui est de 2 ans, que les termes de la garantie commerciale doivent être clairs et compréhensibles et surtout que la garantie commerciale ne peut pas exclure ou limiter les droits légaux de garantie. A cet égard, Apple se réserve, par exemple, le droit de choisir entre une réparation, un échange ou un remboursement du prix en cas de défaut alors que la loi accorde la liberté du choix des remèdes au consommateur. Apple fait croire aussi au consommateur qu'il doit signaler tout défaut avant l'expiration d'un délai de 14 jours alors que la loi permet d'invoquer une non-conformité pendant au moins 2 ans après la livraison voire plus en cas de vice caché.

L'avantage des garanties commerciales est d'être plus flexible que la garantie légale, notamment en matière de preuve. Selon la loi le consommateur ne doit pas prouver que le défaut existait au moment de l'achat s'il se manifeste endéans les 6 mois après la livraison, après le vendeur peut exiger cette démonstration qui n'est pas toujours facile. Pourquoi Apple Sales International ne met-il pas en exergue ces avantages particuliers de sa propre garantie au lieu de vouloir cacher les droits que les consommateurs tirent directement de la loi?

L'action européenne conjointe fait suite à une première condamnation de Apple par l'Autorité italienne de surveillance de la concurrence et du marché qui a infligé le 21 décembre 2011 une amende de 900 000 € à Apple Sales International et deux sociétés de distribution.

L'ULC a envoyé le 14 mars 2012 une **mise en demeure formelle** à Apple Sales International pour que leurs site et ventes au Luxembourg se mettent en conformité avec les dispositions du Code de la consommation relatives à la garantie commerciale, la garantie légale, les pratiques commerciales trompeuses et les clauses abusives. L'ULC se réserve le droit d'intenter une action en cessation devant les tribunaux luxembourgeois et a mis en garde l'entreprise qu'elle risque aussi au Luxembourg une amende pour pratique commerciale trompeuse voire agressive.

Le Ministre en charge de la consommation qui est habilité lui aussi à entamer une action en cessation, en a été informé.



**Communiqué de presse de
l'Union Luxembourgeoise des
Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**

BOCETS GANTS	▼	PENSER	▼	D...NIGRERAS	▼	AGRESSION	▼	RETR...E
OP...RA DE VERDI		GASPILLAGE		SEIN		R...CPIENT DE LABO		
▶		▼		▼		▼		▼
ROI DES FRANCS	▶	6						2
AFFAIBLIE								
▶								
PETIT PIED	▶				4	PERSONNEL	▶	
CHEF VENITIEN						FIBRE SOLIDE		
▶				L...GUMINEUSE	▶	▼		...VALUE
				PASSE EN REVUE				
ENCAUSTI- QUERA	▶	8		▼				PEAUFIN...E
BOISSON								▼
▶				...TENDUE PLANE	7	1		
				CANOT RAPIDE				
...TAT DE LINDE				PREUVES DE TOURNAGE	▶	▼		
				SOUILL...				
▶						COURROUX	▶	10
						NOUVEL AN VIETNAMIEN		
TRAVAIL P...NIBLE				9	▼			TRADITIONS
▶	▼					DUP...	▶	▼
YEUX	▶	3						5

Ecrivez ici,
lettre par lettre,
le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/46 © HACHEL INT

P	O	A	C					
A	U	T	R	U	C	H	O	N
T	A	N	D	O	O	R	I	
A	S	S	A	I	N	I	R	A
C	I	N	R	I				
T	H	E	E	G	I	D	E	
C	M	N	E	O	N			
B	E	L	U	G	A	R	U	
C	A	L	I	N	S	M		
B	U	T	E	G	A	L	E	
L	A	T	A	N	I	E	R	
Y	E	N	G	A	N	S	E	
S	T	E	I	N	E	S		

02/12 - Solution: TROUBADOUR

J.F Partanguen, Vianden (L) 1^{er} prix
L. Gindt, Thionville (F) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 mai 2012 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

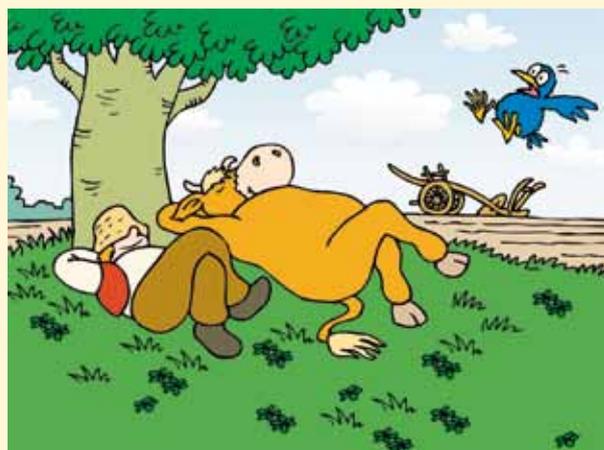
Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

10 Erreurs / Fehler



Militär- fahrzeug	ein Sand- stein	orienta- lische Rohr- flöte	veraltet: Ehe- partner	4		italie- nisch: drei	eng- lischer Artikel	Stick- stoff		Fremd- wortteil: erst	griechi- scher Hirten- gott	Ära	poln. Autor (Stanis- law)	Abk.: Nach- zahlung
						kleine Schritte machen			2					
Fisch- fang- korb						Haar- schopf der Löwen		Gerät der Zirkus- artisten			6			
	5		Insekten- ordnung		Takt- messer									griech. Vorsilbe: innen
Winter- sport- gerät		tiefe Ohn- macht					leblos			takt- volle Rück- sicht			bad. Wein- anbau- gebiet	
Süd- europäer				9				Back- zutat		Laut- stärke- maß				
						dt. Schau- spieler (Mario)		schat- tiert, scheckig					12	
jüdische Schlä- fen- locken	alt Römi- scher Gott des Waldes	Kosewort für Therese			Lachs- forellen					Prophet im Alten Testa- ment		Kitz-Z. Torgau- Oschatz		
Glücks- emp- finden				7				Wappen- tier		altes Maß des Luft- drucks			11	deutsche Vorsilbe
					Teil des Kranken- hauses (Abk.)		Angeh. eines german. Stammes				8			
poetisch: Märchen			'Killer- wal'					heftiger Wind- stoß				nicht ausge- schaltet		
afrika- nisches Wasser- tier										dunkles eng- lisches Bier				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

K	A	G	L	P	O	H							
B	U	M	M	E	L	I	D	E	O	L	O	G	E
S	S	A	P	E	R	I	T	I	F	R			
T	I	E	F	E	D	A	N	V	I	M			
O	N	L	I	N	E	L	K	E	I	N	E		
I	S	D	N	Z	K	O	J	E	N	L	L		
I	P	E	R	O	N	R	M	A	I				
D	E	L	O	N	M	U	N	S	I	N	N		
P	A	N	S	P	F	A	D	A	R	D			
R	S	E	R	I	O	E	S	A	A				
R	U	E	Z	U	R	S	I	E	G	E	R		
E	N	I	D	S	T	U	R	Z	H	E	L	M	

02/12 - Lösungswort:
KALENDERBLATT

N. Hoffmann, Hesperange (L) 1. Preis
R. Massard, Zolver (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
02/2012



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Mai 2012 an folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker

O

S

O

oui.lu



La force sociale au service du salarié

Oui à la sécurité de mon emploi.
Oui au maintien de mon pouvoir d'achat.
Oui au pouvoir de dire non.